

# 2011

## RAPPORT ANNUEL

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Le FFEM  
au service de  
l'environnement  
mondial



# FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

## 2011 RAPPORT ANNUEL

- 2 Chiffres clés
- 3 Concilier protection de l'environnement mondial et développement
- 4 Avant-propos du Secrétaire Général du FFEM
  
- 6 MISSION DU FFEM
- 7 ORGANISATION
  
- 8 LES FAITS MARQUANTS 2011
- 9 Le FFEM et les forêts
  
- 12 L'ACTIVITÉ 2011 PAR DOMAINE
- 14 Carte des projets identifiés/engagés en 2011
- 16 ► Biodiversité
- 21 ► Programme de Petites Initiatives (PPI)
- 22 ► Changement climatique
- 26 ► Eaux internationales
- 28 ► Dégradation des terres et polluants organiques persistants
- 30 ► Couche d'ozone stratosphérique
  
- 32 PRODUCTION DE CONNAISSANCES ET PARTAGE DE SAVOIRS
  
- 38 LES ANNEXES
- 40 Le cycle de projet
- 41 Principaux acronymes
- 42 Liste des projets identifiés/engagés en 2011
- 45 Bilan d'activité 1994 – 2011
- 46 Repères 2011 sur les actions de communication

# 2011

## CHIFFRES CLÉS\*

**18 projets approuvés**  
pour financement  
pour un montant global de **26 M€**

**41% biodiversité**

**51% changement climatique**

**8% eaux internationales**

**84%** de l'intervention du FFEM  
se concentre sur  
**l'Afrique et la Méditerranée**

\* hors projets ozone

ADF - AGENCE ISTANBUL

Le montant moyen d'une subvention  
du FFEM est de près de **1,5 M€**

La part de financement du FFEM représente  
près de **21%** du coût total du projet.

# LE FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

## Concilier protection de l'environnement mondial et développement

DES DONNS AU SERVICE DE PROJETS CONCRETS ET INNOVANTS

Instrument financier de la politique française bilatérale de coopération et de développement dédié à la protection de l'environnement, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) intervient depuis 1994 dans six domaines de l'environnement mondial : biodiversité, changement climatique, eaux internationales, dégradation des terres, polluants organiques persistants, couche d'ozone stratosphérique.

En cohérence avec l'action de l'aide française au développement et celle de son homologue multilatéral, le Fonds pour l'environnement mondial, le FFEM met en œuvre des projets qui contribuent à la réalisation des objectifs des conventions internationales signées par la France, en combinant développement économique et social des pays bénéficiaires et protection de l'environnement.

Le FFEM finance, exclusivement sous forme de dons, des projets et des programmes de développement durable dans les pays émergents et en développement. Plus de 65% de ses interventions se concentrent sur l'Afrique subsaharienne et la Méditerranée.

Lieu de synergie de l'aide bilatérale française et de l'aide multilatérale, il encourage, à travers ses projets, les innovations, la recherche et l'expérimentation, ainsi que la mobilisation de partenariats multi acteurs. Sous le contrôle vigilant de son Comité scientifique et technique, le FFEM soutient l'innovation tant dans les thèmes qu'il aborde, que dans les géographies où il intervient ou dans les instruments et acteurs qu'il mobilise.

Avec des montants limités (en moyenne 1,1 M€ sur la période 1994-2011), il assure un effet de levier élevé de l'ordre de 1€ pour 10€ par projet.

Les projets financés par le FFEM sont portés par une des six institutions membres de son comité de pilotage : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, et Agence Française de Développement. La présidence du Comité de pilotage et le suivi institutionnel du FFEM sont assurés par la direction générale du Trésor du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Au 05/04/2012

LE FONDS FRANÇAIS POUR  
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
UN PARTENAIRE AU SERVICE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



*« L'un des grands instruments au service de la politique française de coopération et de développement en matière de changements climatiques, de biodiversité, d'eaux internationales, de désertification et de dégradation des terres, de protection de la couche d'ozone et de polluants organiques persistants »*

Extrait convention cadre État-AFD du 3/09/2004

## AVANT PROPOS DE

**FRANÇOIS-XAVIER DUPORGE**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU FFEM

Fort de sa cinquième reconstitution quadriennale (2011-2014) à hauteur de 95 millions d'euros, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a abordé l'année 2011, déclarée par les Nations Unies « Année internationale des forêts » avec une double mission : continuer à jouer son rôle unique au sein du système de la coopération française, à savoir soutenir l'innovation et articuler aide bilatérale et multilatérale, et réaliser un effort particulier dans le domaine de la préservation des massifs forestiers.

### **2011 : des engagements renforcés en faveur de la protection des forêts**

En 2011, le FFEM a poursuivi son mandat de contribution aux engagements internationaux de la France dans les domaines de l'environnement mondial. Dans le cadre de l'engagement français pour les forêts au titre des financements précoces dit « fast-start » (2010 – 2012) issus de l'accord de Copenhague, le FFEM a été amené à accroître le montant de ses engagements en faveur de projets contribuant aux activités de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+). Le FFEM a ainsi démontré qu'il était un canal efficace et réactif permettant une capitalisation de l'expertise existante et un lancement rapide des activités.

En 2011, ses autorisations de financement se sont ainsi élevées à 26 millions d'euros, soit une progression de 24% par rapport à l'année précédente, répartis sur dix-huit projets. Sept projets concernent la protection des forêts pour un montant de 13,25 M€. Les efforts seront également poursuivis en 2012.

La lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité, réunissant plus des deux tiers des financements, restent au cœur des activités du FFEM. En plus des 18 projets approuvés au stade de l'engagement, le Comité de pilotage a approuvé 9 projets supplémentaires au stade de l'identification pour un montant total de 11,26 M€, sous le contrôle et l'expertise de son Comité scientifique et technique. L'intervention du FFEM s'est concentrée majoritairement en Afrique et en Méditerranée en cohérence avec ses axes stratégiques d'intervention.

### **Une mission de production et de partage de connaissances**

Capitaliser pour tirer des enseignements de ses expériences pilotes et innovantes, afin de généraliser et diffuser de nouvelles méthodes ou pratiques est un axe fort du FFEM.

L'année internationale des forêts a été l'occasion de faire connaître les expériences qu'il a menées en matière de protection de la biodiversité dans le secteur forestier en Afrique depuis 10 ans, en s'appuyant en particulier sur les résultats d'une évaluation rétrospective externe. Treize projets « Biodiversité » financés dans le Bassin du Congo, pour 14,8 M€, entre 1999 et 2010 ont été analysés, ainsi que 25 projets financés sur le Programme de petites initiatives. Ceci marque l'engagement fort du FFEM dans une région vitale pour répondre aux enjeux de la conservation de la biodiversité.

## Un instrument financier et un partenaire au service du développement durable

Au service de la politique française de coopération en matière de protection de l'environnement mondial, le FFEM cofinance des projets de développement durable en lien avec les accords multilatéraux environnementaux (AME) signés par la France.

Le FFEM inscrit ses actions dans une stratégie de développement économique et social des pays bénéficiaires qui va au-delà de la protection stricto sensu de l'environnement.

Toujours minoritaire dans sa part de financement, le FFEM a un rôle de catalyseur dans la construction de financements en faveur des pays en développement. Il noue des partenariats avec différents acteurs : bailleurs, acteurs publics, entreprises privées, chercheurs, collectivités locales, organisations non gouvernementales ou fondations.

Chaque projet ou programme cofinancé par le FFEM est présenté sous la responsabilité d'une des six institutions membres de son Comité de pilotage :

- Au 05/04/2012
- > le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI),
  - > le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE),
  - > le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL),
  - > le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR),
  - > le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT),
  - > l'Agence Française de Développement (AFD).

Les projets et les programmes cofinancés par le FFEM sont préparés, présentés, suivis et évalués par une ou plusieurs institutions membres du Comité de pilotage, en s'appuyant sur les avis remis par le Comité scientifique et technique du FFEM. Le Secrétariat du Fonds apporte, quant à lui, son appui au processus d'instruction, de suivi, de capitalisation et de communication sur les projets.

## Sa mission

*Favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement*

Les actions du FFEM s'inscrivent dans les grandes orientations fixées par le gouvernement français en matière d'environnement depuis le Sommet mondial de la Terre en 2002, dans les principes de la Charte de l'environnement adoptée en 2005, ainsi que dans la stratégie nationale de développement durable et son volet international. Elles s'inscrivent également dans les décisions du CICID, dans ses stratégies sectorielles « développement-énergie climat », « eau », « lutte contre la désertification » et « environnement ». Enfin, les actions du FFEM répondent aux orientations des conventions environnementales internationales auxquelles la France a souscrit.

### LE COMITÉ DE PILOTAGE (composition au 05/04/2012)

#### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE - Direction générale du Trésor

Service des Affaires multilatérales et du Développement

**Rémy Rioux** (Président)      Sous-directeur des affaires financières multilatérales et du développement  
**Alain Damais**                      Chef du bureau de l'aide au développement et des institutions multilatérales de développement  
**Thomas Gosset**                      Chef du bureau de l'aide-projet

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES - Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

**François Gave**                      Sous-directeur de l'environnement et des ressources naturelles  
**Philippe Martinet**                      Sous-directeur du climat et de l'énergie

#### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT - Direction des affaires européennes et internationales

**Marine de Carné**                      Sous-directrice du changement climatique et du développement durable

#### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE - Direction générale pour la recherche et l'innovation

**Ary Bruand**                      Directeur scientifique pour le secteur environnement, planète-univers, espace

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - Direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires

**Marie-Hélène Le Hénaff**                      Sous-directrice des Echanges internationaux

#### AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

**Jean-Bernard Véron**                      Conseiller du directeur de la Stratégie  
**Robert Peccoud**                      Directeur du département de la Recherche à la direction de la Stratégie



## L'organisation

Le FFEM dispose d'une gouvernance spécifique avec un comité de pilotage interministériel, un comité scientifique et technique de haut niveau et un secrétariat qui assure la gestion des cycles opérationnels et stratégiques.

### Une gouvernance interministérielle

Présidé par le représentant du ministère chargé de l'Economie (Direction Générale du Trésor, Sous-direction des Affaires financières internationales et Développement), le Comité de pilotage se prononce lors de réunions pluriannuelles sur la politique générale du FFEM, ses orientations géographiques, ses domaines d'intervention, ses méthodes, ses ressources. Il décide de l'identification de projets, après avis du Comité scientifique et technique, et de l'approbation de leur financement. Il nomme également les membres du Comité scientifique et technique doté d'un rôle consultatif auprès du FFEM.

### Un processus rigoureux d'analyse et d'évaluation

Le FFEM est doté d'un Comité scientifique et technique composé de onze personnalités reconnues pour leurs compétences économiques, environnementales et sociales dans les domaines couverts par le FFEM.

Le Comité scientifique et technique est une instance consultative et de conseil sur les projets et les stratégies sectorielles du FFEM. Son rôle consiste à émettre des recommandations au stade de l'identification des projets et de l'engagement des fonds. Il anime et effectue des études relatives aux aspects scientifiques et techniques de l'environnement mondial. Il participe également aux initiatives visant à informer et sensibiliser les partenaires français et internationaux sur les enjeux de l'environnement mondial.

### Un secrétariat pour une gestion dynamique des opérations

Le Secrétariat du FFEM constitue la troisième instance du FFEM aux côtés du Comité de pilotage, organe décisionnel et du Comité scientifique et technique (CST), organe consultatif. Il est l'instance opérationnelle du Fonds.

Le Secrétariat est confié à l'Agence Française de Développement qui lui fournit les moyens matériels et humains, nécessaires à son fonctionnement. Afin d'exercer les missions du FFEM, l'Etat a donné mandat à l'AFD pour signer les conventions et contrats relatifs aux projets financés par le FFEM.

## LE COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

(composition au 05/04/2012)

**Michel Griffon** Président du CST  
Conseiller scientifique auprès de la Direction générale de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)

**Marc Bied-Charreton**  
Professeur et Président du comité scientifique français de la désertification Université de Versailles Saint Quentin Yvelines

**Lucien Chabason**  
Conseiller auprès de la direction de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)

**Patrick Duncan**  
Directeur de recherche au CNRS

**Philippe Freyssinet**  
Directeur général adjoint de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)

**Anne Gouyon**  
Agro économiste – fondatrice associée BeCitizen

**Michel Hamelin**  
Expert énergie - climat

**Alain Karsenty**  
Socio-économiste au CIRAD

**Doyle Mc Key**  
Professeur des Universités – chercheur à l'Université Montpellier II

**Louis-Alexandre Romaña**  
Responsable Scientifique « Environnement Côtier »  
Direction de la Prospective et de la Stratégie Scientifique de l'IFREMER

**Jacques Varet**  
Conseiller du Président au BRGM

## LE SECRÉTARIAT

(composition au 05/04/2012)

**Secrétaire général**  
François-Xavier Duporge  
Jacqueline Mattioli *Assistante coordonnatrice*

**Biodiversité et Programme de Petites Initiatives**  
Julien Calas

**Dégradation des terres et forêts**  
Christophe Du Castel

**Eaux internationales, polluants**  
Janique Etienne

**Changement climatique**  
Denis Vasseur

**Protection de la couche d'ozone - protocole de Montréal**  
Béatrice Vincent (*expert externe*)

**Affaires générales et budgétaires**  
Dominique Boirard  
Laurence Alligbonnon *Suivi des conventions de financement*  
Elisabeth Carpentier *Suivi des décaissements*

**Communication**  
Valérie Fakir



# 2011

## FAITS MARQUANTS

### ► CHANGEMENT CLIMATIQUE

28/11 au 11/12 (Durban, Afrique du Sud)

#### **17ème Conférence des Parties climat COP-17**

La 17ème Conférence des Parties avait pour objectif de trouver un accord international autour de la lutte contre le changement climatique. Des concessions ont dû être faites par les différents Etats membres sur le niveau d'ambition afin de garantir à la fois l'applicabilité et la crédibilité de l'accord. Cependant, la conférence a permis des avancées notoires vers l'établissement d'une convention internationale pour l'après-Kyoto.

Deux représentants du Secrétariat du FFEM étaient présents à Durban afin de présenter trois actions pilotes co-financées par le FFEM à l'occasion d'ateliers organisés en parallèle des négociations.

### ► DÉSERTIFICATION ET DÉGRADATION DES TERRES

Mars 2011

#### **Lancement du programme régional de gestion durable des terres (PRGDT)**

Ciblé sur les régions sahéliennes d'Afrique de l'Ouest, ce programme vise à sécuriser les revenus des populations et à réduire leur vulnérabilité.

Grâce à des partenariats entre collectivités territoriales du Nord et du Sud, il met au cœur de la lutte contre la désertification, les personnes et les institutions directement confrontées au processus de dégradation des terres. L'objectif est d'améliorer leurs revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles, en intégrant des modes de gestion durable des terres.

### ► COUCHE D'OZONE STRATOSPHERIQUE

21 au 25/11 (Bali, Indonésie)

#### **23ème réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone**

Le principal enjeu de cette réunion a été la négociation de la 8ème reconstitution du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal pour 2012 à 2014, dont la France est le 4ème contributeur. Le budget adopté s'élève à 450 millions d'US\$. La France contribue à hauteur de 7,5 millions d'euros par an pour cette même période, 2012-2014.

### ► BIODIVERSITÉ

24/01 au 27/01 (Guadeloupe)

#### **Colloque sur les Aires Marines Protégées de la Caraïbe**

Organisé par le Parc national de Guadeloupe avec l'appui de l'Agence des Aires Marines protégées et du CAR-SPAW, cet événement a rassemblé une centaine de spécialistes d'horizons divers (scientifiques, politiques, gestionnaires et professionnels de la mer) afin de discuter des réserves marines des Caraïbes. La rencontre a permis d'évoquer des sujets qui s'inscrivent dans une logique régionale, en particulier celui des AMP, de la pêche, du tourisme, et de la conservation du lamantin dans les Antilles.

### ► BIODIVERSITÉ

07/02 (Paris)

#### **Conférence « Quel avenir pour les récifs coralliens ? »**

En lien avec l'Année des Outre-mer, et la fin de l'Année internationale sur la biodiversité, cette conférence avait pour but de présenter et de définir le rôle et les orientations de la France en matière de protection des récifs coralliens. La France rassemble 10% des récifs coralliens de la planète, à ce titre, les actions dans les collectivités d'Outre-mer ont été valorisées auprès des décideurs français et de la communauté internationale.

## BIODIVERSITÉ

06/10 (Paris)

### Conférence présentant le bilan de 20 ans d'intervention de l'AFD et du FFEM dans le secteur forestier dans le Bassin du Congo

Cette conférence a été l'occasion pour le FFEM et l'AFD de restituer les résultats des évaluations rétrospectives des projets forestiers menés depuis 20 ans dans le Bassin du Congo. Toujours dans le cadre de l'année internationale des forêts, les apports issus de ces évaluations avaient pour objectif de contribuer à préciser l'approche politique française, notamment en lien avec l'actualisation du Livre blanc sur les forêts tropicales.



FRANCK RIBAS / BRU



FRANCK RIBAS / BRU



FRANCK RIBAS / BRU



L'année 2011 a été proclamée

Année Internationale de la Forêt par l'Assemblée des Nations Unies, marquant la volonté de la communauté internationale de soutenir et d'encourager les initiatives concernant la gestion durable et la protection de la forêt.

C'est lors du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) réuni pour la 9ème fois du 2 janvier au 4 février à New York, qu'a été souligné le rôle majeur des forêts pour les 1,6 milliard d'êtres humains qui en dépendent. Une attention particulière a été portée sur les modes de financement à développer et à soutenir pour une meilleure préservation des ressources forestières.

# LE FFEM ET LES FORÊTS

## LA FORÊT en QUELQUES CHIFFRES

> Les forêts occupent **40 millions de km<sup>2</sup>** sur la surface terrestre, soit **30% des terres émergées**.

> Chaque année, **80 000 km<sup>2</sup> de forêt sont abattus**, soit l'équivalent de la superficie d'un pays comme l'Autriche.

> La certification des produits forestiers qui garantit une exploitation durable des forêts couvre **90 millions d'hectares, soit 2,3% des forêts du monde**.

Source : ONF

> Certaines ONG vont jusqu'à prévoir la **disparition totale des forêts amazoniennes d'ici à 2030** si la déforestation se poursuit à son rythme actuel.

## LES SERVICES RENDUS PAR LES FORÊTS

Les forêts assurent des fonctions économiques et sociales : **1,6 milliard de personnes sont dépendantes des forêts et de leurs ressources pour vivre**.

Les forêts remplissent des fonctions essentielles pour les écosystèmes. Elles constituent des réservoirs de biodiversité en concentrant près de 80% des espèces terrestres. Les arbres assimilent en outre de grandes quantités du gaz carbonique atmosphérique, les forêts constituent donc des « puits de carbone » et stockent d'importantes quantités de gaz à effet de serre (GES). La déforestation serait responsable de 20% des émissions de GES. Par ailleurs, la déforestation déstabilise le cycle de l'eau en accélérant les processus de ruissellement et accélère les mécanismes de dégradation des terres.

## PUBLICATIONS

### ÉTUDE DE MARCHÉ DU BOIS CERTIFIÉ



Cette étude, réalisée conjointement avec l'Association Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), apporte une réflexion sur l'avenir des produits bois éco-certifié sur le marché européen. Elle a été effectuée dans le cadre du programme ECOFORAF cofinancé par le FFEM et qui vise à promouvoir une exploitation durable des ressources forestières du Bassin du Congo, compatible avec la préservation des surfaces forestières et des services environnementaux qu'elles assurent.



### CONSERVER LA BIODIVERSITÉ DU BASSIN DU CONGO

Cette publication constitue la synthèse d'une évaluation externe de projets "Biodiversité" cofinancés par le FFEM dans le Bassin du Congo. Elle est issue d'un exercice d'évaluation rétrospective mené en 2010. Elle présente les acquis de treize projets financés entre 1997 et 2010.

### LES ENGAGEMENTS FRANÇAIS POUR LE REDD+



Cette plaquette présente les engagements du FFEM en matière de REDD+, au travers d'exemples de projets. L'expérience du FFEM et son réseau d'acteurs lui permettent d'intervenir en matière d'aide à la préparation d'activités pilotes REDD+, et lors de leur mise en œuvre.

### BILAN DES ACTIONS "BIODIVERSITÉ" DANS LE BASSIN DU CONGO



Cette plaquette présente différentes expériences de conservation de la biodiversité du Bassin du Congo qui ont fait l'objet d'un cofinancement du FFEM. Le FFEM est un des premiers donateurs dans le Bassin du Congo pour la conservation de la biodiversité.



AFD - AGENCE LIBREVILLE



FRANCKRIBAS / BRLI



FRANCKRIBAS / BRLI



FRANCKRIBAS / BRLI

## LE FFEM ET LES FORÊTS

En 2011, le FFEM a fait de son action en faveur des forêts une priorité. Cette thématique transversale concerne l'ensemble de ses domaines d'activités, et principalement les fenêtres « biodiversité » et « changement climatique ».

En adéquation avec les orientations internationales et les engagements de la France, l'intervention du FFEM s'inscrit dans le cadre des engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques de Copenhague en 2009. Les pays développés se sont engagés à financer, à hauteur de 30 milliards de dollars entre 2010 et 2012, des actions en faveur de la lutte contre la dégradation des forêts. La France s'est engagée à allouer des fonds à la lutte contre la déforestation, qui sont en partie déployés par le FFEM.

Le FFEM encourage les projets visant à séquestrer le carbone, en particulier au travers de la préservation des forêts. Il participe également à la mise en place de la certification des produits forestiers et développe des mécanismes de valorisation économique des ressources forestières.

### Le mécanisme REDD+ : Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement.

Ce mécanisme international cherche à rémunérer les efforts des pays forestiers tropicaux qui s'engagent à réduire la déforestation et la dégradation des forêts sur leurs territoires, à conserver leurs forêts et à augmenter les stocks de carbone. Ces efforts comprennent des activités de :

- > réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts ;
- > conservation et renforcement des stocks de carbone forestier ;
- > gestion durable des forêts.

L'Accord de Cancun prévoit 18 recommandations et clauses de sauvegarde qui s'appliquent à la mise en œuvre de ces activités. Parmi ces clauses et recommandations, figurent notamment le respect des populations locales, la protection de la biodiversité et la non-conversion des forêts naturelles.



### LES PROJETS FORÊTS ENGAGÉS EN 2011

**7 des 18 projets** engagés en 2011 concernent les forêts. Ils s'inscrivent dans 4 axes stratégiques :

- > **Comprendre les processus de déforestation et de dégradation des forêts** (DynAfFor) ;
- > **Innover en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers** (réserve nationale de Gilé) ;
- > **Améliorer la gouvernance des territoires** (optimiser la production de biens et services par les écosystèmes forestiers, Méditerranée) ;
- > **Mettre en œuvre des actions REDD+ pilotes** (Valorisation du potentiel REDD+ Rio Grande de la Magdalena).

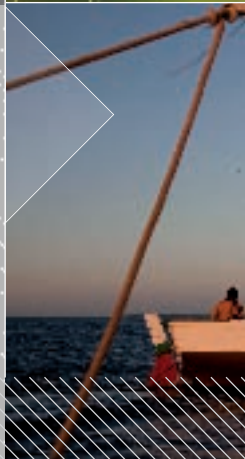
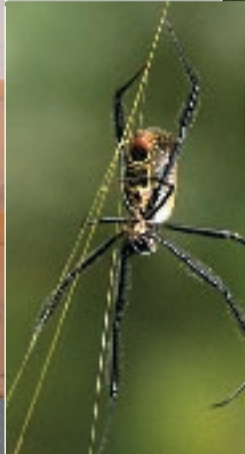
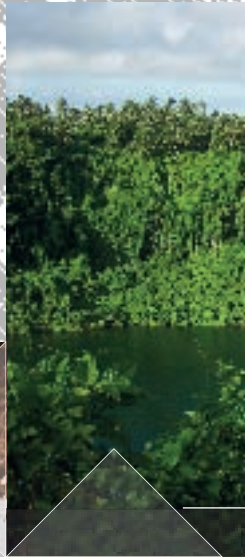
# 2011

## L'ACTIVITÉ PAR DOMAINE

- ▶ *biodiversité*
- ▶ *changement climatique*
- ▶ *eaux internationales*
- ▶ *dégradation des terres, polluants organiques persistants*
- ▶ *couche d'ozone stratosphérique*



Vallée de l'oued Chibka, Mauritanie



Sur l'année 2011, le FFEM a approuvé 26 millions d'euros de financement pour 18 projets, tandis que 9 projets ont été validés pour instruction. L'ensemble de ces opérations représente un potentiel d'engagement de subvention du FFEM de 37,26 M€.



P. PERCHERON

Lac Lalolalo, Nouvelle Calédonie



FRANCK RIBAS / BRLI

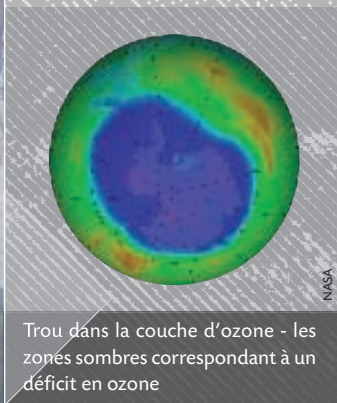
Café d'un système agro-forestier reconstitué, Madagascar



F. NIMAL / FIBA



AFD - AGENCE LIBREVILLE



NASA

Trou dans la couche d'ozone - les zones sombres correspondant à un déficit en ozone



L. TRIBY

Réserve naturelle des marais de Kaw, Guyane

*Le FFEM finance des projets innovants ayant un objectif de développement économique et social avec un impact significatif et durable sur l'environnement mondial. Il contribue à la réalisation des engagements auxquels la France a souscrits dans le cadre des conventions internationales dans le domaine de l'environnement, en mettant notamment en avant ses priorités géographiques.*





# LES PROJETS IDENTIFIÉS OU ENGAGÉS en 2011

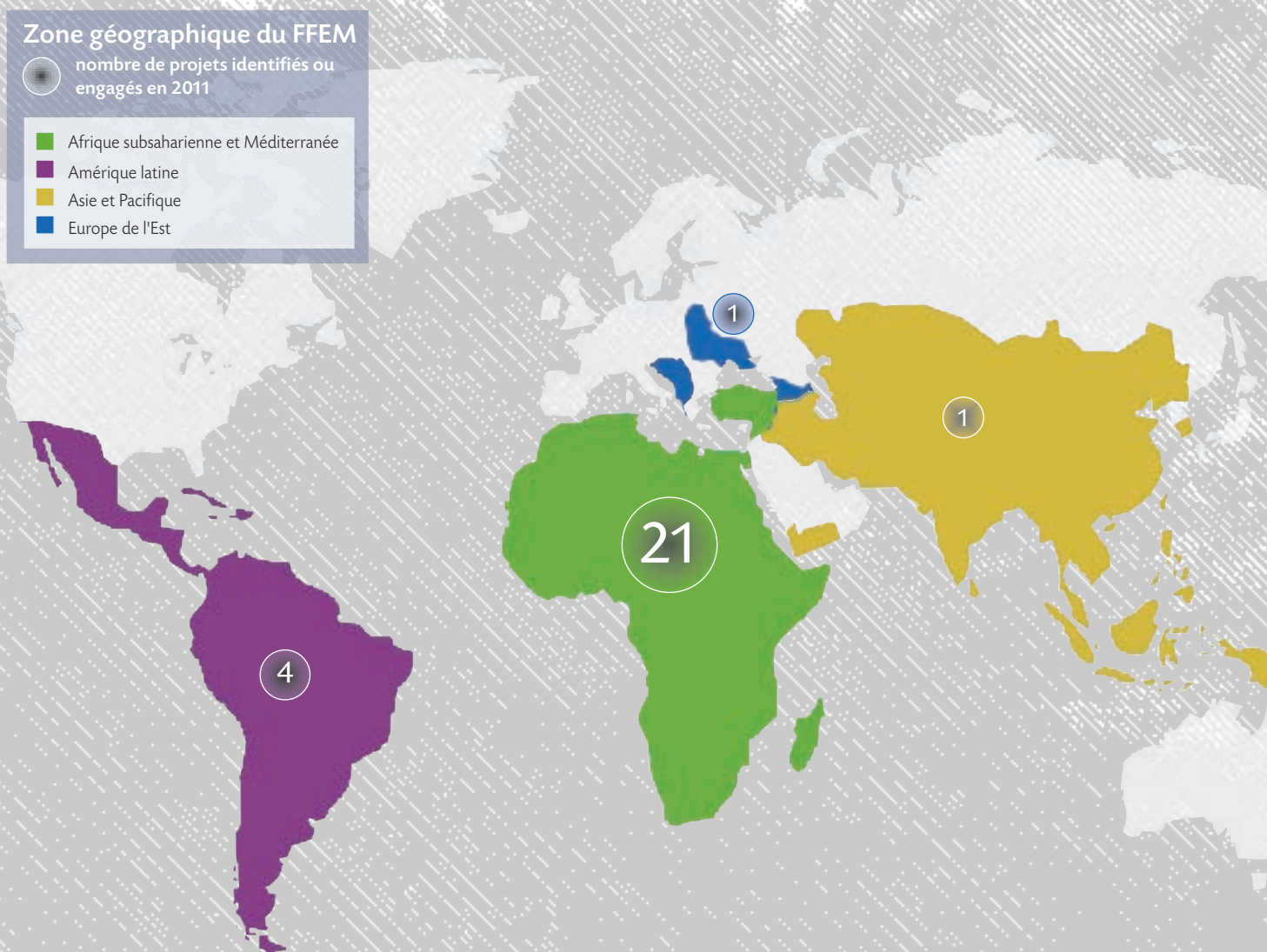
*En 2011, conformément à ses objectifs, le FFEM a concentré son intervention sur l'Afrique et la Méditerranée.*

*Il a également poursuivi sa mission de protection de l'environnement mondial en Amérique Latine, en Asie et Pacifique, et en Europe de l'Est.*

## Zone géographique du FFEM

 nombre de projets identifiés ou engagés en 2011

-  Afrique subsaharienne et Méditerranée
-  Amérique latine
-  Asie et Pacifique
-  Europe de l'Est



## BIODIVERSITÉ

**AFRIQUE (Régional) – engagé**  
« Save Our Species » (SOS)  
**Contribution FFEM : 1 M€**  
Coût total : 11,2 M€

**KENYA – engagé**  
Projet de conservation au Nord Kenya  
**Contribution FFEM : 1,5 M€**  
Coût total : 12,6 M€

**AFRIQUE (Régional) – identifié et engagé**  
Programme de Petites Initiatives 3  
**Contribution FFEM : 2 M€**  
Coût total : 4,4 M€

**AFRIQUE (Régional) – engagé**  
Structure et dynamique des forêts  
d'Afrique (DynAfFor)  
**Contribution FFEM : 2,5 M€ (Phase 1 et 2)**  
Coût total : 6,8 M€

**AFRIQUE (Régional) – identifié et engagé**  
Programme phare « Modélisation et  
scénarios de la biodiversité » de la FRB  
**Contribution FFEM : 1 M€**  
Coût total : 4,6 M€

**AFRIQUE (Régional) – identifié**  
Produits naturels certifiés pour préserver  
la biodiversité et appuyer le développe-  
ment local en Afrique australe  
**Contribution FFEM : 0,9 M€**  
Coût total : 3 M€

**MAURITANIE – identifié**  
Contribution au capital du Fonds  
fiduciaire du Banc d'Arguin et de la  
biodiversité côtière et marine  
**Contribution FFEM : 1,2 M€**  
Coût total : 18,4 M€

**GUATEMALA – identifié et engagé**  
Durabilité des mécanismes de cogestion  
et de conservation communautaire  
de la biodiversité dans le système  
guatémaltèque d'aires protégées  
**Contribution FFEM : 1,5 M€**  
Coût total : 3,6 M€

**BRÉSIL – identifié**  
Plateforme expérimentale pour la  
gestion des territoires ruraux d'Amazonie  
Légale  
**Contribution FFEM : 2 M€**  
Coût total : 8,6 M€

**EUROPE (Régional) – engagé**  
Conservation et valorisation de la  
biodiversité : développement durable  
de la montagne balkanique  
**Contribution FFEM : 1,2 M€**  
Coût total : 3,8 M€

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

**AFRIQUE (Régional) – engagé**  
Appui au développement et à la struc-  
turation de la filière paysanne du jatropha  
en Afrique de l'Ouest  
**Contribution FFEM : 1,1 M€**  
Coût total : 5 M€

**AFRIQUE (Régional) – engagé**  
Renforcement de capacité et accès aux  
données satellitaires pour le suivi des  
forêts en Afrique Centrale et en Afrique  
de l'Ouest  
**Contribution FFEM : 1,6 M€ (Phase 1)**  
Coût total : 14,6 M€

**AFRIQUE (Régional) – engagé**  
African Carbon Asset Development  
**Contribution FFEM : 2 M€**  
Coût total : 6 M€

**AFRIQUE (Régional) – engagé**  
Programme d'appui à la définition de  
stratégies de développement sobres en  
carbone et résiliente au changement  
climatique  
**Contribution FFEM : 1,5 M€**  
Coût total : 5 M€

**AFRIQUE (Régional) – identifié et engagé**  
Africompost  
**Contribution FFEM : 1 M€**  
Coût total : 7,1 M€

**MOZAMBIQUE – identifié et engagé**  
Projet pilote de lutte contre la déforesta-  
tion et la dégradation de la forêt de  
miombo dans la réserve nationale de  
Gilé et sa périphérie  
**Contribution FFEM : 2 M€**  
Coût total : 5 M€

**AFRIQUE (Régional) – identifié**  
Programme d'appui à l'approvisionne-  
ment et l'utilisation durables de bio-  
masse énergie en Asie et en Afrique  
**Contribution FFEM : 2 M€**  
Coût total : 6 M€

**AFRIQUE (Régional) – identifié**  
Appui au "Fonds LIVELIHOOD"  
**Contribution FFEM : 1,2 M€**  
Coût total : 31,5 M€

**COLOMBIE – identifié et engagé**  
Valorisation du potentiel REDD+ et  
MDP pour le développement durable du  
Rio Grande de la Magdalena  
**Contribution FFEM : 1,5 M€**  
Coût total : 10 M€

**MÉDITERRANÉE (Régional) – identifié et  
engagé**  
Optimiser la production de biens et  
services par les écosystèmes boisés  
méditerranéens dans un contexte de  
changements globaux  
**Contribution FFEM : 2,7 M€ (Phase 1 et 2)**  
Coût total : 8,5 M€

## EAUX INTERNATIONALES

**AFRIQUE (Régional) – identifié et engagé**  
Gestion intégrée et concertée des  
ressources en eau des systèmes aquifères  
d'Iullemeden, de Taoudeni/Tanezrouft  
et du fleuve Niger  
**Contribution FFEM : 0,5 M€**  
Coût total : 2 M€

**AFRIQUE (Régional) – identifié et engagé**  
Préservation du Lac Tchad : Contribution  
à la stratégie de développement du Lac  
**Contribution FFEM : 0,8 M€**  
Coût total : 12,4 M€

**AFRIQUE (Régional) – identifié**  
Contribution à la gestion durable et à la  
conservation du milieu marin dans la  
zone sud-ouest de l'océan indien  
**Contribution FFEM : 1 M€**  
Coût total : 3,2 M€

**AMÉRIQUE LATINE (Régional)  
identifié**  
Etablissement du fonds de financement  
à long terme du réseau d'Aires Protégées  
Marines et Côtières du Récif méso-amé-  
ricain  
**Contribution FFEM : 1,1 M€**  
Coût total : 9,2 M€

**VIETNAM – identifié**  
Appui au développement durable de la  
Baie d'Ha Long et de sa région  
**Contribution FFEM : 1 M€**  
Coût total : 3,4 M€

**MÉDITERRANÉE (Régional) – engagé**  
Renforcement du Réseau des gestion-  
naires des Aires Marines Protégées en  
Méditerranée  
**Contribution FFEM : 0,8 M€**  
Coût total : 1,7 M€

## DÉGRADATION DES TERRES, POP

**AFRIQUE (Régional) – identifié**  
Développement d'une filière équitable  
en Afrique de l'Ouest  
**Contribution FFEM : 0,9 M€**  
Coût total : 2,6 M€



# PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

*La biodiversité est aujourd'hui le principal domaine d'intervention du FFEM et représente près de 50% des projets.*



La biodiversité représente à la fois la diversité de l'ensemble des êtres vivants et de leurs écosystèmes, mais intègre également les interactions qui existent entre eux et leur milieu de vie. Sa conservation permet de garantir le maintien de la vie sur la Terre et d'assurer le fonctionnement à long terme de nos sociétés et de nos économies.

Pour contribuer aux engagements internationaux de la France au titre de la Convention sur la Diversité Biologique, le FFEM agit selon les grands enjeux examinés dans le cadre de cette convention. Ainsi, il finance l'extension d'espaces terrestres et marins protégés dans le monde et le renforcement d'aires protégées existantes. Il accompagne les différents acteurs concernés dans une gestion durable et efficace des aires protégées et de leur périphérie.

► L'action du FFEM se concentre sur la gestion des ressources naturelles et leur valorisation économique.

Ses interventions s'inscrivent dans une démarche d'aménagement du territoire et de gestion à l'échelle

des paysages naturels, dans laquelle les approches de gestion communautaire et de gestion par les collectivités locales sont encouragées.

En 2011, le FFEM a accompagné spécifiquement des projets la gestion durable des forêts, en cherchant à promouvoir des initiatives de développement de la certification des produits forestiers.

► L'accès et le partage des avantages (APA) de la biodiversité convenu dans le cadre du protocole de Nagoya (2010) s'intègre dans les actions du FFEM.

Les projets garantissent les droits des populations sur les ressources génétiques et la sauvegarde des savoirs traditionnels tout en permettant une valorisation économique des produits issus de la biodiversité.

► Contribuer à la stratégie de mobilisation de ressources pour la conservation de la biodiversité.

Le FFEM cherche à développer de nouvelles approches de financement en soutenant la création et le renforcement de fonds fiduciaires et de fonds innovants, en particulier en Afrique, en développant le partage d'expériences et la mise en réseau des différents fonds existants.

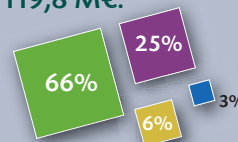


Leopards des neiges (Panthera uncia) © JOHN STAHL

## Le portefeuille **BIODIVERSITÉ**

**118 projets** représentant **123,9 M€**,  
dont **115 projets engagés**,  
pour un montant de **119,8 M€**.

Répartition par région



Région	Nombre de projets	Contribution du FFEM en €	Montant total des projets en €
Afrique subsaharienne et Méditerranée	76	81 420 530	645 360 388
Amérique latine	29	31 053 628	296 154 729
Asie et Pacifique	9	7 681 466	59 691 977
Europe de l'Est	4	3 792 604	21 754 528
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>123 948 228</b>	<b>1 022 961 622</b>

## PROTÉGER LES ESPÈCES MENACÉES

Programme « Save Our Species »

Institution porteuse : MEDDTL

Montant : 11,235 M€ dont contribution FFEM : 1 M€

Bénéficiaire : UICN International

Partenaires : FEM (3,5 M€), Banque Mondiale (3,57 M€), UICN (1,66 M€), secteur privé (1,5 M€)



PROJET

Les écosystèmes constituent le cadre de toute forme de vie et d'activité humaine. Au cours de ces 50 dernières années, ils ont été durement affectés par les activités anthropiques. Si cette tendance persistait, les biens et services écosystémiques disponibles pour les générations futures seraient gravement menacés. Investir aujourd'hui dans le capital naturel est donc une nécessité à la fois économique et sociale, pour garantir notre bien-être sur le long terme.



NILS DEVERNOIS / AFD

C'est dans ce contexte que l'initiative Save Our Species (SOS) a vu le jour. Le projet propose la mise en place d'un mécanisme de financement en faveur des espèces menacées. Il s'adresse aux organisations (industries, institutions, pays) ayant pour logo un animal ou une plante menacée, et plus largement à toutes les organisations soucieuses d'investir dans la protection des espèces et de leur habitat. Le programme SOS entend utiliser le pouvoir attractif des espèces pour mobiliser le secteur privé autour des enjeux de préservation de la biodiversité et communiquer sur ces enjeux auprès du grand public. Ainsi, le projet s'inscrit dans le nouveau plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique discuté à Nagoya en octobre 2010.

Ce projet se concrétise notamment par la création d'un fonds « espèces menacées », instrument financier novateur, destiné à financer des projets de terrain mis en œuvre par la société civile. Le projet prévoit également de développer des connaissances sur les espèces menacées et leur habitat. Il devrait donc largement contribuer à la préservation de la biodiversité et au développement durable.

## QUELQUES CHIFFRES

Sur **61 914** espèces évaluées :

- > **801** sont éteintes - **64** sont éteintes à l'état sauvage -
- > **3 879** sont en danger critique d'extinction - **5 689** sont en danger -
- et **10 002** sont vulnérables.

Source : Liste rouge de l'UICN



FRANCK RIBAS



## FACILITER LA CONSTRUCTION D'OUTILS DE PROJECTION DES MODIFICATIONS DE LA BIODIVERSITÉ

Programme phare « Modélisation et scénarios de la biodiversité »

PROJET

Institution porteuse : MESR

Montant : 4,645 M€ dont contribution FFEM : 1 M€

Bénéficiaire : Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)

Partenaires : FRB (3,495 M€), RAPAC (0,15 M€)



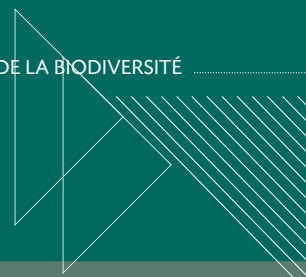
FRANÇOIS VERDEAUX

Fabrication et récolte d'une ruche dans le Sud-ouest Ethiopien.

Orienter les prises de décision pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les activités humaines et une gestion durable de cette biodiversité, passe par une meilleure articulation entre la recherche et l'action, en particulier pour les pays du Sud, qui concentrent l'essentiel des enjeux de gestion durable de la biodiversité. A ce niveau, il existe désormais une forte demande sociétale pour l'élaboration de scénarios relatifs aux changements affectant la biodiversité.

Dans ce contexte, la Fondation française pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) a lancé en 2010 un programme phare intitulé « Scénarios et modélisation de la biodiversité » visant à soutenir et structurer la recherche française dans ce domaine émergent, en associant scientifiques de différentes disciplines et acteurs de la société. En effet, l'articulation entre chercheurs, opérateurs de terrain et décideurs locaux restait insuffisante. Dans ces conditions, il a été décidé de mettre en place un partenariat avec le FFEM pour permettre de mieux identifier les besoins des acteurs de terrain du Sud et de mieux répondre à leurs attentes. Ce partenariat permettra d'utiliser au mieux le potentiel du programme pour appliquer directement sur le terrain les résultats de la recherche.

L'objectif global est de faciliter la construction d'outils de projection des modifications de la biodiversité et des services écosystémiques causées par les changements globaux et locaux dans les pays du Sud. Le principal impact attendu du projet est la prise en compte des scénarios de la biodiversité - c'est-à-dire les réponses possibles de la biodiversité face aux perturbations dans les politiques de gestion des ressources naturelles des pays du Sud.



PROJET

**CONSERVER LA BIODIVERSITÉ  
DU GUATEMALA****Durabilité des mécanismes de  
cogestion et de conservation  
communautaire de la  
biodiversité dans le système  
guatémaltèque d'aires  
protégées**

*Institution porteuse :* MEDDTL  
*Montant :* 3,576 M€ dont contribution  
 FFEM : 1,496 M€  
*Bénéficiaire :* Fondation pour l'écodé-  
 veloppement et la conservation  
 (FUNDAECO)  
*Partenaires :* BNP-REDD+ (0,6 M€),  
 INAB (0,5 M€),  
 UE (0,45 M€),  
 FCA (0,3 M€),  
 CONAP (0,14 M€), INGUAT (0,05 M€),  
 Fondation Alstom (0,04 M€)

ciés et équitables entre les communautés indiennes, les communes et l'Etat sur les modes de gestion des espaces et des ressources des aires protégées et sur les compensations économiques aux restrictions d'accès aux ressources. Le deuxième est celui de la durabilité des initiatives de protection des ressources naturelles et de la biodiversité, un problème d'autant plus crucial que certains financements internationaux ne sont actuellement pas renouvelés.

Le projet vise une meilleure protection et restauration de 140 000 hectares de forêts, incluant la préservation des sites archéologiques mayas dans le Peten. Il développe, en associant représentants de ces villages, municipalités et organisations paysannes et indiennes locales, des instances de participation et de gestion afin d'améliorer la gouvernance locale de ces espaces protégés. Le projet doit permettre la consolidation de l'aménagement de forêts à des fins de stockage du carbone ou de valorisation forestière durable. Le projet vise aussi l'aménagement de sites éco-touristiques (infrastructures, formation, promotion et vente des produits touristiques etc.) afin de fournir des revenus aux villageois. Enfin, il contribue à promouvoir une transition vers une agriculture plus écologique dans les aires protégées.

AMÉRIQUE LATINE  
GUATEMALA

De 2004 à 2009 la Fondation pour l'écodéveloppement et la conservation, FUNDAECO, a mis en place un « modèle de gestion des aires protégées » avec une forte participation des populations locales. Le présent projet propose l'extension et l'adaptation de ces innovations à des contextes nouveaux dans onze sites répartis sur trois régions du pays.

Le projet cherche à répondre à deux enjeux fondamentaux. Le premier est la réalisation d'accords négoc-



ISTOCKPHOTO

**LE PATRIMOINE DU GUATEMALA :  
entre enjeu culturel et moteur  
du développement durable**

LE FFEM À L'EXPOSITION MAYA  
un partenariat avec le Ministère du  
Développement Durable et le quai Branly

De juin à octobre, cette exposition a présenté 150 pièces dont la plupart proviennent du bassin de "El Mirador", berceau de la civilisation maya au Guatemala. Ce site constitue une des trois zones géographiques concernées par le projet de Durabilité des mécanismes de cogestion et de conservation communautaire de la biodiversité dans le système guatémaltèque d'aires protégées, cofinancé par le FFEM.



## PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES MARINS MÉDITERRANÉENS

**Renforcement du réseau des gestionnaires des Aires Marines Protégées en Méditerranée (MedPan)** Turquie, Syrie, Liban, Egypte, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Albanie.

PROJET

Institution porteuse : MEDDTL

Montant : 1,66 M€ dont contribution FFEM 0,75 M€

Bénéficiaire : Association MedPan

Partenaires : CAR/ASP (0,06 M€), MEDDTL (0,15 M€), Agence des Aires Marines Protégées (0,04 M€), Collectivités territoriales (0,133 M€), Fondation MAVA (0,329 M€), Fondation Albert II de Monaco (0,13 M€), Fondation Total (0,03 M€), WWF (0,044 M€)



V. JOGUET / AFD

Bien que la mer Méditerranée ne représente que 0,7% de la surface des océans du monde, sa position de liaison entre trois continents en fait l'une des mers les plus riches du monde du point de vue de la biodiversité, avec une forte proportion d'espèces endémiques (28%). Ainsi, le biotope méditerranéen dispose d'un caractère unique. Cependant, la mer Méditerranée est particulièrement menacée. En

effet, 150 millions de personnes vivent dans les régions côtières et sur les îles, auxquelles s'ajoutent 200 millions de touristes chaque année et des activités économiques en expansion. Ceci est à l'origine d'une augmentation des pollutions diverses, ce qui impacte négativement les écosystèmes marins. Ce phénomène risque d'être accentué par les effets du changement climatique.

C'est pour répondre à ces menaces qu'ont été créées plus d'une centaine d'Aires Marines Protégées (AMP) en Méditerranée depuis ces dernières années. Les AMP sont reconnues comme des outils efficaces dans la protection de la biodiversité marine. En effet, elles constituent un refuge pour les espèces menacées et préviennent la détérioration de leurs habitats. Leurs bénéfices s'étendent généralement bien au-delà de la zone protégée.

L'objectif du projet soutenu par le FFEM est de renforcer le réseau MedPan (réseau des aires marines protégées en Méditerranée), afin d'accompagner une gestion plus efficace des AMP. Le projet vise ainsi à permettre aux membres du réseau MedPan de réaliser des actions concrètes et de partager leurs expériences. Le réseau devrait devenir une organisation de premier ordre dans la gouvernance des AMP en Méditerranée. Le projet contribue ainsi à la protection d'espaces marins particulièrement sensibles.

## PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES « PETITS PROJETS, GRANDS ENJEUX »



### ENCOURAGER LES INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Troisième phase du Programme de Petites Initiatives

*Institutions porteuses :* MAEE-MEDDTL

*Montant :* 4, 399 M€ dont contribution FFEM 2,199 M €

(dont 0,199 M € de report du PPI 2)

*Bénéficiaires :* UICN-CF et UICN-PACO

*Partenaires :* Co-financiers de petits projets

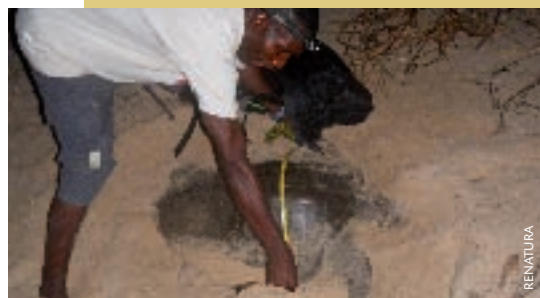
Depuis 2005, le programme de petites initiatives (PPI) accompagne les différents acteurs de la société civile qui souhaitent mettre en place des projets de protection de l'environnement, à travers le financement de projets de petite taille.

Les projets éligibles concernent la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Le FFEM a choisi l'Afrique Sub-Saharienne comme cœur de cible, notamment pour renforcer les capacités et l'organisation des acteurs locaux dans cette zone.

L'UICN, en charge de la

mise en œuvre de ce programme, et le FFEM organisent trois concours de projets par phase. A l'issue de chaque appel à projet, les 10 à 15 meilleurs projets sont sélectionnés et seront financés. Chaque allocation du FFEM aux petites initiatives ne peut excéder 50 000 € (34 000 € en moyenne) et la subvention du FFEM est plafonnée à 75% du coût total du projet (50% si le co-financier est un bailleur de fonds international).

Le succès du PPI auprès des acteurs locaux a conduit à son renouvellement sur la base d'évaluations indépendantes biennuelles du programme. En 2011, la troisième phase du PPI a été engagée et le partenariat entre l'UICN et le FFEM a été renouvelé. Le programme conserve l'objectif de renforcer les capacités des organisations de la société civile et la réalisation de projets concrets par ces acteurs. Par ailleurs, l'UICN a reçu mandat de rechercher de nouveaux partenariats financiers dans la perspective de faire évoluer le dispositif en vue d'une nouvelle extension du programme dans sa prochaine phase.



### CONSERVATION DES TORTUES MARINES EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

Renforcement des outils scientifiques et tourisme communautaire

*Porteur de projet :* RENATURA

*Montant total du projet :* 67 957 €

*Contribution du FFEM :* 34 000 €

*Durée du projet :* 2 ans

Le projet vise à contribuer à l'étude et à la préservation des tortues marines en République du Congo et à leur valorisation économique durable au profit des communautés locales. Le financement permet d'améliorer les connaissances sur ces tortues grâce à un modèle statistique de suivi estimatif des pontes, de surveiller les sites de ponte et de développer le tourisme localement.

« *Le PPI nous a permis de renforcer nos capacités tant en moyens matériels et techniques, qu'en outils scientifiques. L'obtention de ce fonds a participé concrètement au renforcement de nos compétences en matière de conservation des tortues marines. Le projet vient de se terminer mais les activités réalisées se poursuivent, notamment les réalisations communautaires qui devraient aboutir à des projets autonomes. Le suivi des pontes de tortues marines est également une activité que l'association va renouveler. Nous avons renforcé également la capacité de notre structure à répondre aux exigences de grands bailleurs internationaux. Nos compétences en matière de gestion de projets s'en trouvent renforcées. L'obtention du financement PPI est un gage de sérieux et de crédibilité. Renatura bénéficie désormais du soutien d'autres bailleurs renommés. Il est certain que le renforcement de capacité acquis permet de proposer et gérer des projets avec un plus grand professionnalisme.* »

Nathalie Bréheret – Responsable Renatura Congo

# CHANGEMENT CLIMATIQUE



En matière de changement climatique, le FFEM intervient dans le cadre des engagements internationaux pris par la France lors des négociations multilatérales, notamment les Conférences des Nations Unies sur le Changement Climatique.

Sa mission est d'accompagner les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Dans cette optique, les projets du FFEM visent à encourager l'innovation et à favoriser le transfert et la diffusion de technologies et de savoir-faire.

LES ACTIONS DU FFEM S'ORGANISENT AUTOUR DE TROIS AXES PRIORITAIRES :

► **réduire et limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES)**, d'une part en développant les énergies renouvelables, en valorisant la biomasse sous forme de production d'énergie et en recherchant une plus grande efficacité énergétique dans la production et le transport de l'énergie, et d'autre part en agissant dans les secteurs de l'habitat, des transports, de l'industrie et de l'agriculture.

Par ailleurs, une partie de ces actions mobilise et structure des financements spécialisés en faveur du climat tels que le mécanisme de développement propre (MDP) et le soutien aux programmes ayant un fort effet de levier de cofinancement.

► **établir un soutien spécifique à la gestion durable des forêts** en finançant des projets de séquestration du carbone et des projets qui s'inscrivent dans la démarche REDD+.

Ces projets REDD+ cofinancés par le FFEM contribuent à mettre en œuvre des stratégies nationales et à renforcer les capacités des administrations. En outre, ils contribuent à l'élaboration de scénarii de référence, de système de Monitoring/Reporting/Vérification (MRV) du carbone forestier, à travers notamment l'usage de la télédétection des changements d'usage du sol et des protocoles d'inventaire de terrain.

► **s'adapter pour réduire les vulnérabilités au changement climatique**, en renforçant les connaissances sur le sujet et en mettant en place des actions « sans regret », qui permettent de réduire la vulnérabilité au changement climatique et qui gardent des avantages quelles que soient les évolutions climatiques.

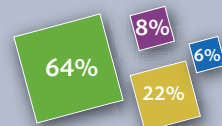


E. THAUVIN / AFD

## Le portefeuille **CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**66 projets représentant 91 M€, dont 61 projets engagés, pour un montant de 78,4 M€.**

Répartition par région



Région	Nombre de projets	Contribution du FFEM en €	Montant total des projets en €
Afrique subsaharienne et Méditerranée	42	58 362 764	527 405 448
Amérique latine	6	7 741 123	43 944 902
Asie et Pacifique	15	19 936 019	827 973 602
Europe de l'Est	3	5 050 000	118 800 000
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>91 089 906</b>	<b>1 518 123 952</b>

E. WITTELLER / AFD

### ASSURER LE SUIVI DU COUVERT FORESTIER

**Renforcement des capacités et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest**

PROJET

Institutions porteuses : MAEE-AFD

Montant : 14,55 M€ dont contribution FFEM : 1,6 M€ (1<sup>ère</sup> phase) puis 1,75 M€ (2<sup>ème</sup> phase)

Bénéficiaires : GEOSUD-IRD

Partenaires : AGEOS (2,55 M€), AFD (6 M€), FEM (0,6 M€), FPCF (0,5 M€), GEO (0,05 M€), ESA (0,6 M€), CE (0,5 M€), IRD (0,4 M€)



AFRIQUE

AFRIQUE CENTRALE  
AFRIQUE DE L'OUEST

Les données satellitaires d'observation de la Terre constituent un outil essentiel pour faire face aux défis environnementaux, particulièrement pour les enjeux de suivi des forêts dans le cadre des négociations sur le changement climatique et le mécanisme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de la déforestation et la dégradation des forêts (REDD). La lutte contre la déforestation est

considérée comme l'un des moyens pour réduire à court terme les émissions de GES. La possibilité de participer à la définition des futurs mécanismes REDD+ va dépendre, entre autres, de la capacité des pays d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest à produire des informations sur le niveau passé et actuel de leurs émissions de GES liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Cinq composantes permettront de renforcer les compétences de ces pays dans l'utilisation des données satellitaires pour assurer le suivi du couvert forestier, en accord avec les exigences du mécanisme REDD+ :

- > développer des infrastructures d'accès aux données ;
- > améliorer les capacités de traitement des données pour le suivi des forêts, et donc renforcer les compétences techniques des centres de compétence régionaux et nationaux et des institutions spécialisées d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest ;
- > réaliser des cartographies nationales du changement des forêts ;
- > mettre en place des programmes de recherche appliquée et des partenariats internationaux nord-sud et sud-sud, contribuant à améliorer l'utilisation des données satellitaires optiques et radar ;
- > participer aux initiatives internationales afin que les pays concernés et les centres de compétence identifiés contribuent effectivement à la coordination des principales initiatives en matière d'utilisation des données satellitaires.



GABRIEL JAFFRAIN / IGN FI



## QUELQUES CHIFFRES

> Les températures de surface ont augmenté en moyenne d'environ **0,74°C** entre 1906 et 2005

> Pour les deux prochaines décennies, une série de scénarios conduit à estimer le réchauffement à **0,2°C par décennie**

> Depuis 1993, le niveau de la mer a crû au rythme de **3mm/an**

Source : Quatrième rapport du GIEC (2007)

AFD - AGENCE KENYA



## DÉVELOPPER LES AGROCARBURANTS

Appui au développement et à la structuration de la filière paysanne du jatropha/agrocarburant (huile et biodiesel) en Afrique de l'Ouest

PROJET

Institution porteuse : AFD

Montant : 5 M€ dont contribution FFEM : 1,1 M€

Bénéficiaire : ADECIA

Partenaires : AFD (1,5 M€), opérateurs agro-industriels (2,4 M€)

La lutte contre le changement climatique et la raréfaction des énergies fossiles rendent nécessaire le développement d'énergies renouvelables. En Afrique de l'Ouest, plusieurs entreprises mettent en place des projets de production d'agrocarburant à base de Jatropha, plante adaptée aux conditions agronomiques et climatiques et à la production d'huile et de biodiesel. Depuis cinq ans, au Mali et au Burkina Faso, 10 000 hectares ont été plantés par plus de 9.000 petits agriculteurs avec l'appui d'entreprises et d'ONG. Par ailleurs, des stratégies publiques de développement des agrocarburants sont en phase d'adoption. La substitution des énergies fossiles par ces agrocarburants permettrait à terme de réduire les importations d'hydrocarbures et d'économiser des devises tout en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>.



Fruits du Jatropha, Mali

AFD

Cependant, les connaissances précises sur les potentialités et contraintes de la filière Jatropha sont encore limitées. Les institutions de recherche qui s'investissent peu à peu dans le secteur collaborent peu avec les opérateurs du développement de la filière. De leur côté, les opérateurs manquent de référentiels adaptés à leur zone d'intervention.

Le financement du FFEM vise à accompagner le développement de la filière Jatropha, du Mali et du Burkina Faso en appuyant des activités de « recherche et développement ». Celles-ci sont mises en œuvre par les opérateurs industriels sur des thématiques d'intérêt commun, facilitant les synergies entre opérateurs et la mutualisation des connaissances sur tous les aspects de la filière (agronomie, socio-économie de la production, qualité technique de l'huile et du biodiesel, gestion contractuelle et régulée avec les petits agriculteurs, impacts sociaux, économiques et environnementaux). Le programme contribue également à la définition des politiques publiques. La maîtrise d'ouvrage est confiée à ADECIA, groupement d'intérêt public (GIP) qui réunit l'ensemble de l'expertise publique et interprofessionnelle française dans le secteur agricole.



FRANÇOIS PROUST

## AFRIQUE

MADAGASCAR,  
MALI, TOGO, BÉNIN,  
CAMEROUN,  
MOZAMBIQUE



## RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX DÉCHETS URBAINS

### Africompost

## PROJET

*Institution porteuse :* MEDDTL  
*Montant :* 7 M€ dont contribution FFEM : 1 M€  
*Bénéficiaire :* Fondation GoodPlanet  
*Partenaires :* AFD (0,5 M€), AIMF (1 M€), municipalités (3 M€),  
Crédit carbone et compost (1 M€), autres (0,5 M€)



Les municipalités des pays en développement doivent actuellement faire face à la croissance des quantités de déchets alors même que leurs ressources financières sont limitées. Ceci représente un enjeu majeur en termes de qualité de vie de population, mais aussi d'émissions de gaz à effet de serre. En effet, la décomposition anaérobie des matières organiques est à l'origine d'importantes émissions de méthane, en partie responsables du changement climatique.

Le projet s'inspire très largement de l'expérience réussie menée dans la ville de Mahajanga (Madagascar) dans le cadre du premier programme de petites initiatives du FFEM. Il vise à la reproduire dans six autres villes d'Afrique. Il s'agit d'améliorer la gestion des déchets en mettant en place des unités de compostage permettant d'obtenir un compost de qualité, directement utilisable par les agriculteurs locaux.

Le projet Africompost doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre des décharges d'ordures ménagères, tout en assainissant l'environnement urbain et en créant des emplois locaux. La pérennité économique du projet est garantie par la vente du compost et de crédits carbone issus de la réduction des émissions de méthane. La viabilité est également favorisée par des activités de formation des partenaires locaux à la finance carbone.

« Chaque unité de compostage permettra de traiter jusqu'à 25 000 tonnes de déchets par an ce qui contribuera à l'assainissement de la ville et évitera l'émission de 150 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en dix ans. Le compost produit chaque année permettra la fertilisation naturelle de 1000 ha et réduira la dépendance des agriculteurs aux engrais importés. De plus, chaque unité de compostage créera plus d'une centaine d'emplois directs, notamment des emplois peu qualifiés dont la création bénéficiera à des femmes et des jeunes. La vente du compost et des crédits carbone assurera la pérennité de l'unité grâce aux bénéfices générés. »

Jocelyne Delarue (Gevalor)

# EAUX INTERNATIONALES

Les « Eaux internationales » sont définies comme les eaux marines ou continentales partagées et utilisées par plusieurs Etats, ou qui au contraire n'appartiennent à aucun pays.

HELIJOT VAN INGEN

L'exploitation des ressources et des milieux aquatiques par les Etats ne fait que rarement l'objet d'une gestion concertée et raisonnée. L'intégrité des ressources et des milieux est alors soumise à des pressions (pollutions et prélèvements en particulier) associées aux activités urbaines, industrielles et agricoles.

Le FFEM privilégie les projets qui :

- ▶ donnent une place importante à la collaboration entre Etats,
- ▶ renforcent les réseaux de mesure et les systèmes de suivi,
- ▶ contribuent à diminuer les sources de pollution.

## AFRIQUE

CAMÉROUN, NIGER, NIGERIA, TCHAD, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, LIBYE



## AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES EN EAU

Préservation du Lac Tchad : Contribution à la stratégie de développement du lac

### PROJET

Institutions porteuses : AFD-MAEE

Montant : 12,4 M€ dont contribution FFEM : 0,8 M€

Bénéficiaire : Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)

Partenaires : FEM (8,1 M€), UE (2,5 M€), FAE (1 M€)



Trois millions de personnes riveraines vivent des services et ressources fournis par le Lac Tchad. La région connaît une double dynamique migratoire due aux sécheresses et à l'ouverture de routes régionales. Ceci a entraîné une concentration humaine importante et inhabituelle en zone sahélienne qui crée le risque de voir émerger des conflits autour du partage des ressources. Par ailleurs, le lac est soumis à de fortes variations saisonnières et interannuelles et il ne dispose d'aucun exutoire vers la mer ce qui implique un risque en termes d'impacts cumulatifs des activités humaines et notamment de concentration des polluants.

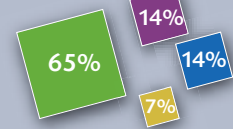
Afin d'améliorer la gestion des ressources, d'éviter les conflits d'usage et de favoriser le développement du bassin versant, la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a été créée en 1964. Elle a élaboré un plan stratégique pour préserver le potentiel économique du lac, réduire les tensions autour de la ressource en eau et soutenir le développement des populations riveraines.

Le projet cofinancé par le FFEM a pour objectif de contribuer à la préservation du Lac Tchad et de son rôle socio-économique et environnemental pour les pays limitrophes, à travers l'élaboration de propositions opérationnelles, dans le respect de la préservation des écosystèmes et d'une gestion concertée des ressources en eau. Ce projet s'inscrit en complément des actions des autres bailleurs de fonds de la CBLT, qui s'intègrent toutes dans le Plan d'Action Stratégique de la Commission du Bassin. Le projet vise à développer un outil d'aide à la décision pour la définition d'un aménagement durable du lac.

## Le portefeuille EAUX INTERNATIONALES

**36 projets** représentant **37,8 M€**,  
dont **33 projets engagés**,  
pour un montant de **34,74 M€**.

Répartition par région



Région	Nombre de projets	Contribution du FFEM en €	Montant total des projets en €
Afrique subsaharienne et Méditerranée	24	24 433 210	225 499 026
Amérique latine	4	5 159 180	27 905 826
Asie et Pacifique	3	2 800 000	10 975 000
Europe de l'Est	5	5 406 041	19 596 992
Total	36	37 798 431	283 976 844



### APPUYER LA GESTION DES AQUIFÈRES TRANSFRONTALIERS

Gestion intégrée et concertée des ressources en eau des systèmes aquifères d'Iullemeden, de Taoudeni/Tanezrouft et du fleuve Niger (GICRESAIT)

PROJET

Institutions porteuses : MEDDTL-MAEE

Montant : 2 M€ dont contribution FFEM : 0,5 M€

Bénéficiaire : Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

Partenaires : FAE (1,2 M€), OSS (0,2 M€), pays concernés (0,1 M€)

Le projet GICRESAIT s'inscrit dans la continuité du projet de gestion concertée des risques hydrogéologiques dans le système aquifère d'Iullemeden. Il vise à compléter et à renforcer le mécanisme de gestion concertée et durable des ressources en eau des systèmes aquifères transfrontaliers d'Iullemeden et du Taoudeni/Tanezrouft et du fleuve Niger. Sept pays sont concernés : l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Nigeria.

L'enjeu de connaissance de la ressource en eau souterraine est particulièrement fort, dans la mesure où il est étroitement lié à l'enjeu de développement économique et social de ces pays : il s'agit de mobiliser de nouvelles ressources en eau pour améliorer la production agricole et l'accès à l'eau potable. En effet, les pays du Sahel souhaitent développer l'agriculture irriguée à partir des eaux souterraines. En offrant une ressource en eau « pérenne » aux populations rurales, ils espèrent limiter l'exode rural et la surpopulation en périphérie des grandes villes. Les programmes d'hydraulique villageoise et autres projets d'approvisionnement en eau potable ont aussi tout à bénéficier d'une meilleure connaissance de la ressource en eau souterraine pour s'inscrire dans la durabilité.

Ainsi, le projet prévoit d'évaluer les ressources en eau des systèmes aquifères d'Iullemeden, de Taoudeni/Tanezrouft et leurs relations avec le fleuve Niger. Il prévoit également d'évaluer les impacts du changement climatique, des usages et des pressions sur la ressource en eau du système d'aquifères et de mettre en place un cadre de concertation efficace entre les pays.



D. GREBERT / AFD

# DÉGRADATION DES TERRES, POLLUANTS ORGANIQUES



## DÉGRADATION DES TERRES

La dégradation des terres désigne l'ensemble du phénomène induisant une perte de fertilité ayant notamment des conséquences sur les rendements agricoles. Elle peut être due à la surexploitation des terres, la pollution par des agents extérieurs mais également à la déforestation et au changement climatique.

Le FFEM finance en priorité les projets qui améliorent la résilience des écosystèmes ou la mise en place de méthodes d'inversion des processus lorsque la désertification n'est pas irréversible. Il privilégie donc :

- > le développement de systèmes de production agricole durable ;
- > l'appui aux initiatives locales, et notamment le renforcement des capacités de la société civile et des collectivités locales ;
- > la gestion des ressources naturelles en rapport avec la dégradation des terres, la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+), par le biais de projets pilotes.

## DÉSERTIFICATION

La désertification désigne « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches par la suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines » (source CCNULCD).

La désertification correspond ainsi à la diminution, souvent irréversible, du potentiel biologique des terres. Elle est aggravée par les changements climatiques et l'utilisation croissante des ressources naturelles.

Deux milliards de personnes sont touchés par le phénomène, qui a des impacts désastreux sur les écosystèmes, mais aussi sur le développement (dégradation des conditions de vie, exode, voire famine).

## LES POLLUANTS CHIMIQUES ET POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Les polluants organiques persistants sont des « substances chimiques qui persistent dans l'environnement, s'accumulent dans les tissus des organismes vivants à travers la chaîne alimentaire, et présentent le risque d'entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine et l'environnement » (source PNUÉ).

Les POP constituent une menace écologique et sanitaire du fait de leurs propriétés : toxicité pour la santé et l'environnement, persistance dans l'environnement, bioaccumulation dans les tissus vivants et transport longue distance.

Le FFEM soutient en priorité les programmes régionaux d'élimination et de prévention en Afrique et dans les pays du pourtour méditerranéen. En particulier, son action doit permettre de développer des projets pilotes dans le domaine de la pollution au mercure, ce qui permettra l'acquisition d'expériences et la définition de bonnes pratiques, nécessaires à la mise en place d'un futur accord international.

# PERSISTANTS (POP)

*La dégradation des terres met en péril les moyens de subsistance d'un milliard d'habitants dans le monde.*

Sources : FIDA et FEM

## Le portefeuille DÉGRADATION DES TERRES, POP

**16 projets** représentant **21,7 M€**, dont **15 projets engagés**, pour un montant de **20,8 M€**.

93%

7%

Répartition par région

Région	Nombre de projets	Contribution du FFEM en €	Montant total des projets en €
Afrique subsaharienne et Méditerranée	15	20 301 551	114 659 372
Asie et Pacifique	1	1 470 000	3 635 000
Total	16	21 771 551	118 294 372

HELLO ET VAN INGEN

### AFRIQUE

BURKINA FASO, MALI, SÉNÉGAL



## DÉVELOPPER UNE FILIÈRE D'ORPAILLAGE ÉQUITABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Projet identifié en 2011

### PROJET

Institution porteuse : MAEE  
 Montant : 2,58 M€ dont contribution FFEM : 0,9 M€  
 Bénéficiaire : ONUDI  
 Partenaires : FEM (0,7 M€), ONUDI (0,18 M€), USAID (0,14 M€), PNUE (0,09 M€), CE (0,35 M€), Pays (0,22 M€)



CHILLES PAIRE - FOTOLIA.COM

surtout bon marché. Selon l'ONUDI, jusqu'à 95% du mercure utilisé dans les opérations d'orpaillage sont rejetés dans l'environnement. Il faut également noter qu'en moyenne, 1 à 2 grammes de mercure sont nécessaires par gramme d'or produit. Or, la toxicité du mercure, en particulier sur la santé humaine, n'est plus à démontrer. Ainsi, en 2013, devrait être présenté un texte pour établir un instrument juridiquement contraignant au plan mondial, afin de réduire et, à terme, d'éliminer les rejets de mercure dans l'environnement.

Avec la flambée des cours de l'or amorcée en 2007, la filière de l'orpaillage, qui rassemble toute activité d'extraction minière de l'or, artisanale ou à petite échelle, est de plus en plus attractive. Elle représente une alternative aux activités traditionnelles de subsistance, mais ses possibilités sont limitées par le manque de moyens humains (éducation et formation) et financiers. De plus, le pouvoir de négociation des orpailleurs reste faible, notamment du fait de l'isolement des zones de production qui entraîne un nombre accru d'intermédiaires.

Par ailleurs, l'orpaillage participe à la destruction de l'habitat naturel et à la contamination des sols et des cours d'eau. En effet, la méthode de traitement chimique la plus utilisée est l'amalgamation au mercure, qui est à la fois simple, rapide et

C'est dans ce contexte que prend place le projet cofinancé par le FFEM. Il s'agit de transformer le secteur de l'orpaillage au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, en incitant les gouvernements à prendre en compte cette activité. L'objectif est de permettre l'émergence de filières régionales dont les bilans économiques, sociaux et environnementaux soient porteurs d'un développement local durable. Cela passe notamment par la réduction des rejets de mercure via l'adoption de techniques de production plus propres et plus efficaces et l'accès au marché mondial de l'or équitable.

# COUCHE D'OZONE STRATOSPHERIQUE

*En 2011, le Secrétariat du FFEM a été amené à intensifier ses activités de conseil et de négociation.*

E. THAUVIN / AFP

En matière d'ozone, le Secrétariat du FFEM intervient dans le cadre des engagements internationaux pris par la France lors des négociations multilatérales, notamment les Conférences des Nations Unies relatives à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal.

Il intervient à trois niveaux pour le compte de la Direction Générale du Trésor :

- Identification, maîtrise d'œuvre et instruction de projets financés à partir de la part bilatérale des contributions françaises au Fonds Multilatéral qui peut aller jusqu'à 20%. Gestion de ce compte.
- Conseil de politique générale relative à l'utilisation du Fonds Multilatéral, à l'approbation des projets soumis au Comité Exécutif et aux coûts admissibles.
- Conseil sur les orientations soumises par les Parties au Protocole de Montréal, ce dernier bénéficiant d'une ratification universelle depuis septembre 2009.

En 2011, le Secrétariat du FFEM a été amené à intensifier ses activités de conseil et de négociation.

Il a assumé pour la deuxième année le rôle de chef de file du groupe des principaux bailleurs de fonds européens—Allemagne, France, Italie et Royaume Uni—, faisant alors partie du groupe restreint relatif à la première phase des plans d'élimination de hydro chloro fluorés (HCFC) de la Chine et contribuant ainsi à son succès (265 millions US\$).

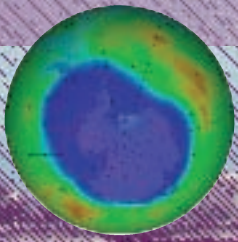
Le Fonds Multilatéral est l'outil financier du protocole de Montréal relatif à l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone stratosphérique (SAO). Les Parties au protocole de Montréal l'ont abondé huit fois depuis 1991 pour un total de 2,875 milliards US\$ à fin 2011 auxquels s'ajouteront 450 millions US\$ pour la période 2012-2014. Quarante-cinq pays sont contributeurs, y compris les pays à économie de transition. Les contributions françaises se sont élevées à 215,16 millions US\$ à fin 2011 plaçant la France au 4ème rang des bailleurs de fonds après les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne.

Le Comité Exécutif, instance décisionnaire du Fonds Multilatéral, est composé de 14 membres. La France partage son siège avec l'Allemagne, l'Italie et le Royaume Uni, ce groupe étant le principal bailleur du Fonds Multilatéral.

Ses contributions s'élèveront à 10,41 millions US\$ par an de 2012 à 2014, soit un total de 22,50 millions d'euros sur trois ans en vertu de l'application du mécanisme de taux de change fixe, également reconduit par les Parties.



LISA FZUONG - FOTODIA.COM



## Le portefeuille **COUCHE D'OZONE**

**108** projets représentant **17,71 M US\$**, dont **103** projets engagés, pour un montant de **14,80 M US\$**.

### Répartition par région

Région	Nombre de projets	Montant total après ajustement (MUS\$) support inclus
Afrique	44 soit 43%	3,55 soit 24%
Amérique latine	3 soit 3%	0,69 soit 5%
Asie	37 soit 36%	7,36 soit 50%
Méditerranée	19 soit 18%	3,20 soit 22%
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>14,80</b>



## ÉLIMINER LES SUBSTANCES APPAUVRISANT LA COUCHE D'OZONE (SAO)

Projet pilote de démonstration sur la destruction des SAO au Mexique

PROJET

Montant : 1 562 509 \$ dont 501 690 \$ provenant des contributions françaises au Fonds Multilatéral  
 Bénéficiaire : Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (SEMARNAT)  
 Partenaire : ONUDI

Ce projet a été approuvé par le Comité Exécutif du Fonds Multilatéral en avril 2011. Depuis 2005, le gouvernement du Mexique a accéléré le remplacement des réfrigérateurs anciens. Il y aurait actuellement plus de 100 centres de récupération et de recyclage. Une première estimation indique que 166,7 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) ne pouvant être ni recyclées ni régénérées ont déjà été collectées fin 2010.

Au cours de ses deux premières années, le projet vérifiera les quantités à détruire et contribuera à mettre en œuvre le projet de destruction. Les chloro fluoro carbones (CFC) collectés seront incinérés soit dans une usine de destruction aux Etats-Unis, soit localement.

Outre la question de la destruction, l'originalité du projet réside dans son intention d'obtenir des crédits carbone à partir des SAO détruites. Avec un prix estimé à 3 US\$ la tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>, la réduction des émissions conséquente au projet devrait générer des recettes de l'ordre de 5,4 millions de dollars grâce à l'utilisation du marché carbone volontaire. Ces recettes seront utilisées pour encourager une meilleure gestion des SAO résiduelles et pour financer la pérennité des activités de destruction pour dix années supplémentaires.



BEATRICE VINCENT



# PRODUCTION DE CONNAISSANCES

# ET PARTAGE DE SAVOIRS

Afin d'apprécier la pertinence, la répliquabilité et la qualité de ses actions mises en œuvre, le FFEM réalise des évaluations rétrospectives et à mi-parcours.





FRANCK RIBAS / BRU



FRANCK RIBAS / BRU



FRANCK RIBAS / BRU



PHOTOWATT



FRANCK LAUGNIE



C. DU CASTEL

*En 2011, 16 évaluations ex post et une évaluation à mi-parcours ont été effectuées. Une étude rétrospective sur les projets de conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo a aussi été achevée. Elle capitalise les expériences de 13 projets et 25 petites initiatives, initiés entre 1994 et 2011.*



C. DU CASTEL



## CONTRIBUTION À L'INITIATIVE RÉGIONALE POUR LA PROTECTION DES RÉCIFS CORALLIENS (CRISP)

ÉVALUATION

*Bénéficiaire* : Conservation International Foundation (CI)  
*Secteur d'application* : biodiversité  
*Décision d'octroi* : 7 juillet 2004  
*Durée* : 6 ans  
*Coût total* : 8,7 M€  
*Contribution FFEM* : 2 M€  
*Institutions porteuses* : AFD-MAEE

Le Pacifique Sud héberge 40% de la surface totale en récifs coralliens de la planète. Ces récifs, qui jouent un rôle essentiel dans le développement et même la survie de certaines petites îles, subissent d'importantes dégradations. Lancé en 2005, le projet CRISP visait à protéger la biodiversité des récifs coralliens et à les gérer durablement dans une perspective de développement des petits Etats insulaires. Ainsi, cette initiative, associant pays développés et pays en développement, a aussi été conçue comme un vecteur d'intégration régionale.

**Dans ce cadre, le FFEM a particulièrement accompagné le développement des aires marines protégées (AMP) et la limitation de l'érosion des bassins versants, érosion à l'origine de l'asphyxie des coraux par les sédiments.**

### BILAN SYNTHÉTIQUE

Plus de 50 AMP ont été créées ou renforcées. Ces aires ont non seulement des conséquences en termes de résilience environnementale mais aussi en termes de sécurité alimentaire et d'activités alternatives génératrices de revenus. Ainsi, l'analyse économique des AMP s'est développée, en particulier celle sur leur rôle dans la réduction de la pauvreté et la croissance économique. Cependant, il faut en général une dizaine d'années pour qu'une AMP soit autonome techniquement et financièrement, leur pérennité n'est donc pas encore garantie.

La recherche sur les récifs coralliens a largement progressé. En matière de biodiversité, 350 nouvelles stations ont été explorées et plusieurs milliers d'espèces décrites. On peut également souligner la découverte de 30 molécules actives aux propriétés antipaludiques et anti-inflammatoires. L'ensemble des résultats produits, qui concerne aussi bien l'éco-



C. DU CASTEL

logie et la biologie que les domaines juridiques, les sciences sociales ou la gestion des pêches, est inestimable.

En revanche, l'intégration des activités depuis le bassin versant jusqu'au lagon (intégration terre-mer), pourtant parmi les enjeux majeurs pour les petits Etats insulaires n'a pas atteint les objectifs initiaux.

Enfin, l'effort consenti sur le renforcement de capacités a été remarquable, sur la quantité et sur la diversité des acteurs touchés (étudiants, techniciens, gestionnaires, communautés locales...)

### PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le programme devrait donc continuer à exercer son influence dans la région pour longtemps. En effet, il a su intervenir à différentes échelles, à la fois au plan international et sur des actions de terrain et rassembler des financements diversifiés.

Il est nécessaire de poursuivre la large diffusion des résultats et connaissances produits, en anglais et en français, notamment en pérennisant la base de données « Reef Base » élaborée durant le projet. Par ailleurs, cette expérience a montré que, pour les projets comportant une composante recherche, les scientifiques devraient fournir, outre les publications, des synthèses et des guides directement exploitables par les gestionnaires.



MAROC

## PROGRAMME ÉLECTRIFICATION RURALE GLOBALE SOLAIRE

Appui au pilotage et à la consolidation des partenariats publics privés sur le volet « électrification rurale décentralisée » au Maroc

ÉVALUATION

Bénéficiaire : Office National d'Electricité (ONE)  
 Secteur d'application : Changement climatique  
 Décision d'octroi : 1er octobre 2004  
 Durée : 4 ans  
 Coût total : 50,5 M€  
 Contribution FFEM : 0,5 M€  
 Institution porteuse : AFD



Lancé en 1995, le programme d'électrification rurale globale (PERG) a pour but d'étendre l'électrification à tout le pays, soit à 12 millions de personnes supplémentaires. Sa réalisation passe par deux modes d'électrification complémentaire : le raccordement au réseau et l'électrification rurale décentralisée (ERD). L'ERD concerne les zones trop éloignées du réseau ou à habitat dispersé et se traduit principalement par l'installation d'équipements photovoltaïques, bien adaptés aux conditions climatiques du Maroc.

L'ONE a ainsi développé des partenariats publics privés (PPP). Il finance les investissements initiaux et il fixe les tarifs tandis que la responsabilité de la gestion du service appartient à des opérateurs privés, formalisée dans des contrats de long terme. L'appui du FFEM au projet s'est concentré sur le pilotage et la consolidation de ces partenariats.

### BILAN SYNTHÉTIQUE

Ce programme d'équipements photovoltaïques, appelé « PERG solaire », est actuellement un des plus importants programmes d'électrification solaire décentralisée mis en œuvre dans le monde. Peu de projets d'équipement solaire décentralisé à grande échelle fonctionnent correctement et le PERG reste une référence. Le projet est remarquable par sa longévité : plus de dix ans après son lancement, quatre entreprises continuent à assurer un service. Le partenariat public privé intéresse de nombreux autres pays, notamment africains, car il a su associer les volets d'électrification « en réseau » et « décentralisée ». La progression importante du réseau et le fait que de nombreuses communes aient préféré accéder au réseau plutôt que de bénéficier du PERG solaire ne doit pas masquer l'importance nationale des réalisations et des progrès qui restent à réaliser sous ce volet.

### PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La progression du réseau, l'évolution de la technologie et des coûts, ainsi que l'échéance à court terme des contrats de partenariat, incitent l'ONE à assumer une fonction de régulation, inhérente au dispositif de partenariats publics privés. L'équilibre doit rester satisfaisant pour les différentes parties prenantes, dans les contrats passés avec les opérateurs, mais également pour la prochaine phase de gestion du PERG solaire et de son éventuelle extension.

A brève échéance, quatre points stratégiques sont à prendre en compte :

- > l'évolution des coûts non reflétée dans les prix fragilise les opérateurs privés et bloque l'extension de l'électrification. Il s'agit en particulier de la hausse des coûts des batteries et des charges d'exploitation, et de l'absence de formule de révision des tarifs sur des contrats pourtant de longue durée ;
- > la progression du réseau modifie la ligne de partage entre le solaire décentralisé et le réseau et oblige à redéfinir en particulier les conditions de raccordement de certaines familles (ou villages), lorsque des équipements solaires ont été installés, et les possibilités de réutilisation de ces équipements, en cas de raccordement au réseau ;
- > la bonne fin des contrats de partenariat qui arrivent à échéance et les suites à donner ;
- > la nécessité pour l'ONE de continuer à proposer une solution pour les ménages hors réseau qui représentent encore un potentiel d'installations de plus de 50 000 systèmes.



## ÉTUDE DE CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES FINANCIÉES PAR LE FFEM DANS LE SECTEUR DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE BASSIN DU CONGO

Cette étude d'évaluation visait à établir un bilan de l'ensemble des actions du FFEM dans la région en matière de protection de la biodiversité. Son objectif était d'étayer la réflexion sur le ciblage et la mise en œuvre de l'aide dans le contexte du Bassin du Congo, alors même que les besoins sont considérables. Elle a porté sur les 13 projets présentés dans le tableau qui suit et sur 25 projets de petites initiatives.

Nom du projet	Institution porteuse	Thème d'intervention	Pays	Période de mise en œuvre	Subvention FFEM en M€	Coût total en M€
<b>Biodivalor</b> Appui à la valorisation durable de la biodiversité des forêts tropicales du Gabon	MAEE	Valorisation des ressources génétiques végétales	Gabon	1998-2004	0,45	0,82
<b>PRGIE</b> - Contribution au Programme régional de gestion de l'information environnementale dans le Bassin du Congo	MAEE	Gestion de l'information environnementale	Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RD Congo	1999-2007	0,76	16,3
<b>PAF Gabon</b> - Appui à l'aménagement forestier durable au Gabon	AFD	Exploitation forestière durable	Gabon	1999-2007	0,95	10,3
<b>RAPAC</b> - Appui au développement du tourisme à objectif de conservation en Afrique centrale	MAEE	Valorisation économique par le tourisme dans une sélection d'aires protégées	Congo, Gabon, Sao Tome et Principe	2002-2006	0,94	1,9
<b>CIB</b> - Aménagement des UFA attribuées à la Congolaise Industrielle des Bois (CIB), Congo	AFD	Exploitation forestière durable	Congo	2005-2007	0,87	6,9
<b>Chasse villageoise</b> - Gestion des terroirs de chasse villageoise pour la production durable de viande de gibier en RCA	AFD	Gestion durable de la faune pour la production de viande de gibier	RCA	2005-2008	1	1,37
<b>CAWHFI</b> - Protection et gestion durable de la faune sauvage en périphérie des parcs nationaux du Bassin du Congo	MAEE	Gestion durable des ressources naturelles, en particulier de la faune	Cameroun, Congo, Gabon, RCA	2007-2011	2,5	7,9
<b>Lomako</b> - Projet de gestion communautaire de la biodiversité de la forêt de Lomako et de sa périphérie	MAEE	Conservation participative d'une forêt et gestion durable de la faune dans sa périphérie	RD Congo, Province de l'Equateur	2006-2010	0,78	3,2
<b>PPF</b> - Extension aux petits permis forestiers de la dynamique d'aménagement durable au Gabon	AFD	Exploitation forestière durable	Gabon	2007-2012	2	14,5
<b>PAF2C</b> - Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun	MAEE	Exploitation forestière durable	Cameroun	2007-2011	1,3	2
<b>REDD/FORAFAMA</b> - Appui à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo et du Bassin amazonien brésilien	AFD	Intégration de l'aménagement forestier dans le processus REDD	Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RD Congo	2010-2013	1,2	3,3
<b>UGADEC</b> - Développement communautaire et conservation des ressources naturelles en RD Congo	MEDDTL	Formation de cadres pour la conservation des ressources naturelles et de réserves communautaires	RD Congo	Janv. 2010 - Déc. 2011	0,8	2
<b>ECOFORAF</b> - Appui à l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale	AFD	Exploitation forestière durable	Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RD Congo	2010-2013	1,5	3,7
<b>TOTAL</b>					<b>15,05</b>	<b>74,19</b>

Les objectifs de ces projets s'inscrivent dans quatre catégories :

- gestion durable des forêts ;
- valorisation des ressources naturelles ;
- renforcement de capacités ;
- gestion des aires protégées et de leur périphérie.

Les forêts du Bassin se caractérisent par une biodiversité très riche bien qu'inégalement répartie et encore mal connue. Même si elles subissent moins de pressions que celles d'Amazonie ou d'Asie du Sud-Est, ces forêts sont exposées à des pressions croissantes, alors qu'elles fournissent de nombreux services (approvisionnement et régulation des écosystèmes). 90% des populations de la zone sont dépendantes, directement ou indirectement, des ressources issues des forêts et des rivières qui les traversent. De plus, la déforestation, la fragmentation et la dégradation du couvert forestier sont à l'origine d'une perte de diversité biologique dans la région. Il est donc impératif d'agir pour limiter les pressions et leurs effets. Afin de limiter ces pertes, les projets cofinancés par le FFEM cherchent à répondre aux enjeux de développement d'une exploitation forestière durable, de gestion durable de la faune sauvage et de relance des politiques d'aménagement du territoire.

## BILAN SYNTHÉTIQUE

Globalement, ces projets mis en œuvre grâce à une contribution financière du FFEM visaient à contribuer à l'élaboration et à la concrétisation des politiques d'aménagement et de gestion des territoires dans une perspective de protection et de gestion durable des ressources naturelles.

La démarche du FFEM s'est inscrite dans une approche d'aménagement du territoire, en cherchant à améliorer les affectations des espaces ruraux et leurs modes de gouvernance. Le FFEM a contribué à un accroissement des connaissances sur la biodiversité et son utilisation locale. Ses appuis ont permis aux sociétés d'exploitation forestière bénéficiaires de s'engager dans des initiatives ayant indéniablement amélioré leurs conditions de travail et le fonctionnement même de leurs entreprises alors qu'elles pouvaient, à l'origine, douter du bien-fondé de cette évolution. L'impulsion donnée en termes de prise en compte de préoccupations environnementales est particulièrement positif car il est le seul, parmi les donateurs internationaux, à avoir autant instauré le dialogue avec le secteur privé et à avoir compris que l'objectif de la certification FSC pouvait être un puissant atout, tout en concernant, le plus souvent, de vastes superficies peu perturbées et proches d'aires protégées.

La défense des droits des populations locales et leur rôle dans la conservation des ressources naturelles ont été pris

en compte. Le FFEM a joué un rôle de catalyseur en osant s'engager sur la filière viande de gibier et en considérant les populations locales comme des acteurs importants de la gestion de la faune. Il a cherché à les défendre dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits et capacités à contribuer à la conservation des ressources naturelles.

Par ailleurs, le développement de partenariats public-privé, favorisant ainsi la concertation entre les différents types d'acteurs et une meilleure prise en compte de la gestion de la faune dans les zones d'exploitation forestière, est à souligner que ce soit pour la prise en compte de la gestion de la faune dans les forêts de production ou pour l'implantation du dialogue entre toutes les parties prenantes.

L'action du FFEM présente cependant certaines limites, notamment en raison de la contrainte d'un cofinancement minoritaire, qui ne peut dépasser 30% du budget total. Cela ne lui permet pas de s'afficher en leader. En outre, l'échelle de temps retenue pour les projets (entre 3 et 8 ans) semble peu adaptée au projet de conservation qui nécessiterait plutôt des périodes de l'ordre d'une quinzaine d'années. La pérennité des acquis est donc incertaine, les bénéficiaires n'ayant pas assez de temps techniquement et financièrement pour être autonomes. Les entreprises privées notamment, continueront-elles à prendre en charge le coût de la conservation en l'absence de subvention ? Enfin, on note une complexification croissante dans le montage des projets due notamment au nombre croissant de partenaires.

## PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

On peut noter deux tendances à prendre en compte : la canalisation de fonds initialement prévus pour la conservation de la biodiversité vers des actions de développement et la régionalisation des projets au détriment de l'opérationnalité et des actions de terrain. L'absence de véritables politiques nationales d'utilisation de l'espace rural, ainsi que le désintérêt pour les parcs et les réserves, qui ont pourtant montré leur efficacité, restent également des menaces pour la biodiversité des forêts d'Afrique Centrale. Ainsi, pour une meilleure protection de la biodiversité dans le Bassin du Congo, le FFEM devrait-il poursuivre son action dans les domaines suivants :

- l'exploitation forestière durable ;
- la gestion durable de la faune sauvage, et en particulier le contrôle de la filière viande de gibier ;
- les politiques d'aménagement du territoire.

A ces trois priorités fondamentales, pourraient être pris en compte quatre autres champs d'intervention :

- le soutien à la recherche ;
- le financement durable de la conservation ;
- le mécanisme REDD ;
- l'appui aux communautés locales.



# LES ANNEXES

- ▶ *Le cycle de projet financé par le FFEM*
- ▶ *Principaux acronymes*
- ▶ *Projets identifiés / engagés en 2011*
- ▶ *Bilan d'activités 1994-2011*
- ▶ *Repères 2011 sur les actions de communication*



*En s'appuyant sur les évaluations de projets, le FFEM mutualise et valorise l'information en collaboration avec ses partenaires.*

*En 2011, le FFEM a cherché à transformer l'expérience acquise sur le terrain en connaissances utilisables.*

*Bilans d'activités, séminaires et publications en sont les principaux résultats.*



# LE CYCLE DE PROJET FINANCÉ PAR LE FFEM

## 1 Pré-identification

- > rédaction d'une note d'opportunité de projet (NOP) présentant les caractéristiques de l'idée de projet : contexte, objectifs, partenaires et coûts,
- > sélection de 12 notes effectuée par le Secrétariat en concertation avec les 6 partenaires institutionnels qui feront l'objet d'un examen lors des 3 réunions annuelles du Comité de pilotage.

## 2 Identification

- > rédaction d'une note d'identification de projet (NIP) par un des partenaires institutionnels avec le bénéficiaire potentiel,
- > vérification de l'éligibilité du projet par le Secrétariat,
- > avis du Comité scientifique et technique et avis du Secrétariat,
- > examen de la NIP par le Comité de pilotage,
- > appui rédactionnel et normalisation des NIP par le Secrétariat,
- > autorisation éventuelle par le Comité de pilotage à engager l'évaluation.

## 9 Communication

- > communication après achèvement ou post-évaluation du projet par le partenaire institutionnel, avec l'appui du Secrétariat, et/ou par les partenaires bénéficiaires,
- > diffusion de supports de communication : publications, CD ou films...
- > les supports peuvent porter sur un projet ou un échantillon de projets, sur une thématique donnée ou sur une géographie commune.

## 3 Evaluation ex-ante du projet

- > réalisation de l'étude de faisabilité ex-ante du projet détaillant les conditions techniques, économiques et institutionnelles de mise en œuvre du projet et des points d'application du financement sur la base de sa faisabilité, de son cadre logique,
- > réalisation de la note d'engagement de projet (NEP) pour le Comité de pilotage,
- > appui rédactionnel et normalisation de la NEP par le Secrétariat.

## 8 Capitalisation

- > évaluations rétrospectives,
- > conférences, séminaires.

## 4 Engagement

- > examen de la NEP par le Comité de pilotage,
- > approbation par le Comité de pilotage du projet, avis en séance du Comité scientifique et technique et du Secrétariat,
- > autorisation du Secrétariat à engager les fonds correspondants,
- > préparation de la convention de financement entre le Secrétariat et le bénéficiaire,
- > signature de la convention de financement entre l'AFD, gestionnaire des fonds du FFEM, et le bénéficiaire.

## 7 Post-évaluation

- > évaluation des résultats et des impacts après achèvement du projet.

## 6 Rapport d'achèvement

- > rédaction d'un rapport d'achèvement de projet par le bénéficiaire de la subvention.

## 5 Mise en œuvre

- > mise en œuvre du projet par le bénéficiaire de la subvention,
- > suivi et supervision par le partenaire institutionnel avec l'appui du Secrétariat,
- > élaboration de rapports d'avancement techniques et financiers réguliers par le bénéficiaire,
- > le cas échéant, évaluation à mi-parcours,
- > gestion des fonds par l'AFD avec l'appui du Secrétariat.

## PRINCIPAUX ACRONYMES

<b>ADECIA</b>	Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
<b>AGEOS</b>	Agence Gabonaise d'études et observations spatiales
<b>AIMF</b>	Association internationale des maires francophones
<b>AMP</b>	Aire Marine Protégée
<b>CAR-ASP</b>	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées
<b>CBLT</b>	Commission du bassin du Lac Tchad
<b>CE</b>	Commission Européenne
<b>CICID</b>	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
<b>CONAP</b>	Conseil National des Aires Protégées du Guatemala
<b>ESA</b>	Agence spatiale européenne
<b>FAE</b>	Facilité africaine de l'eau
<b>FCA</b>	Fonds pour la conservation des forêts tropicales
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FMPM</b>	Fonds multilatéral du protocole de Montréal
<b>FPCF</b>	Forest carbon partnership facility
<b>FRB</b>	Fondation pour la recherche sur la biodiversité
<b>FSC</b>	Forest Stewardship Council
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>GEO</b>	Système mondial d'observation de la terre
<b>GEOSUD</b>	Information spatiale pour le développement durable
<b>INAB</b>	Institut National en charge des Forêts au Guatemala
<b>INGUAT</b>	Institut de tourisme guatémaltèque
<b>IRD</b>	Institut de Recherche pour le Développement
<b>MDP</b>	Mécanisme de développement propre
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
<b>OSS</b>	Observatoire du Sahara et de Sahel
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>POP</b>	Polluants organiques persistants
<b>RAPAC</b>	Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale
<b>REDD</b>	Mécanisme de réduction des émissions de CO2 provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts
<b>SAO</b>	Substances appauvrissant la couche d'ozone
<b>UICN</b>	Union internationale pour la conservation de la nature
<b>USAID</b>	Agence des Etats-Unis pour le développement international

# PROJETS IDENTIFIÉS/ENGAGÉS EN 2011

## BIODIVERSITÉ

Date projets identifiés	Date projets engagés	Titre du projet	Pays	Subvention du FFEM en €	Montant total des projets en €	Institution porteuse
02/04/09	31/03/11	"Save Our Spécies" (SOS)	Afrique/Rég.	1 000 000	11 235 000	MEDDTL
02/04/09	25/11/11	Projet de conservation au Nord Kenya	Kenya	1 500 000	12 642 000	AFD
31/03/11	31/03/11	Programme de Petites Initiatives 3	Afrique/Rég.	2 000 000	4 399 936	MEDDTL-MAEE
09/07/10	06/07/11	Structure et dynamique des forêts d'Afrique Centrale : vers des règles d'exploitation du bois intégrant le fonctionnement écologique des populations d'arbres et la variabilité des conditions environnementales (DynAfFor)(Phase 1)	Afrique/Rég.	1 250 000	6 786 826	AFD <sup>(1)</sup>
09/07/10	25/11/11	Structure et dynamique des forêts d'Afrique Centrale : vers des règles d'exploitation du bois intégrant le fonctionnement écologique des populations d'arbres et la variabilité des conditions environnementales (DynAfFor)(Phase 2)	Afrique/Rég.	1 290 300		AFD <sup>(1)</sup>
06/07/11	25/11/11	Programme phare "Modélisation et scénarios de la biodiversité" de la FRB	Afrique/Rég.	1 000 000	4 645 000	MESR
25/11/11		Produits naturels certifiés pour préserver la biodiversité et appuyer le développement local en Afrique australe	Afrique/Rég. AFD	900 000	3 000 000	AFD-MEDDTL
25/11/11		Contribution au capital du Fonds fiduciaire du Banc d'Arguin et de la biodiversité côtière et marine (BACOMAB)	Mauritanie	1 200 000	18 400 000	AFD
<b>Total Afrique</b>				<b>10 140 300</b>	<b>61 108 762</b>	
31/03/11	06/07/11	Durabilité des mécanismes de cogestion et de conservation communautaire de la biodiversité dans le système guatémaltèque d'aires protégées	Guatemala	1 496 000	3 576 000	MEDDTL
25/11/11		Plateforme expérimentale pour la gestion des territoires ruraux d'Amazonie Légale (PETRA)	Brésil	2 000 000	8 600 000	MEDDTL-MAEE
<b>Total Amérique latine</b>				<b>3 496 000</b>	<b>12 176 000</b>	
09/07/10	31/03/11	Conservation et valorisation de la biodiversité : développement durable de la montagne balkanique	Europe/ Régional	1 200 000	3 783 850	MAEE
<b>Total Europe de l'Est</b>				<b>1 200 000</b>	<b>3 783 850</b>	

(1) Les phases 1 et 2 du projet DynAfFor ne comptent que pour un seul projet.

## PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES

Pays	Bénéficiaire	Titre du projet	Montant total en €	Financement FFEM en €
Bénin	CREDI-ONG	Gestion communautaire des ressources naturelles et réduction de la pauvreté autour de la vallée du Sitatunga	40 534	25 000
Bénin	BEES ONG	Conservation et valorisation du sanctuaire des oiseaux d'eau du Lac Nokoué	62 445	44 000
Burundi	ACVE	Protection de l'habitat et des populations d'hippopotames dans le nord-est du Lac Tanganyika	136 038	49 000
Cameroun	ACFCam	Exploitation et commercialisation de produits forestiers non ligneux pour le maintien de la biodiversité forestière	64 862	32 300
Cameroun	ONED	Promotion de l'écotourisme par les Bagyéli de Campo-Ma'an	77 437	40 000
Madagascar	WWF	Mise en réseau des Clubs environnementaux de jeunes (Vintsy) pour la préservation du corridor forestier sud-est	99 200	42 000
Madagascar	WCS	Appui à la société civile pour une pêche responsable dans la baie d'Antongil	111 577	49 700
Mozambique	ASLF	A Hi Zameni Chemucane Support Project	58 000	8 000
Nigéria	CERCOPAN	Enhanced community protection of 4 contiguous forests to attract investment	137 102	49 900
RDC	Réseau CREF	Création de quatre forêts communautaires à Walikale Nord Kivu	42 967	32 000
RDC	GRAPEDECO-ACPF	Conservation de zones de frayères du lac Albert	48 350	35 000
Togo	JVE	Valorisation de la biodiversité de la forêt Classée d'Assimé	33 695	25 000
<b>Total 12 projets engagés en Avril 2011</b>			<b>912 207</b>	<b>431 900</b>

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

Date projets identifiés	Date projets engagés	Titre du projet	Pays	Subvention du FFEM en €	Montant total des projets en €	Institution porteuse
02/04/10	06/07/11	Appui au développement et à la structuration de la filière paysanne du jatropha/biocarburant (huile et biodiesel) en Afrique de l'Ouest	Afrique / Rég.	1 100 000	5 000 000	AFD
26/11/10	06/07/11	Renforcement de capacité et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest	Afrique / Rég.	3 350 000	14 550 000	MAEE-AFD <sup>(1)</sup>
26/11/10	06/07/11	African Carbon Asset Development (ACAD)	Afrique / Rég.	2 000 000	6 000 000	AFD
26/11/10	25/11/11	Programme d'appui à la définition de stratégies de développement sobres en carbone et résilientes au changement climatique	Afrique / Rég.	1 500 000	5 000 000	AFD
31/03/11	06/07/11	Africompost	Afrique / Rég.	1 000 000	7 060 000	MEDDTL
31/03/11	25/11/11	Projet pilote de lutte contre la déforestation et la dégradation de la forêt de miombo dans la réserve nationale de Gilé et sa périphérie	Mozambique	2 000 000	5 000 000	AFD
31/03/11		Programme d'appui à l'approvisionnement et l'utilisation durables de biomasse énergie en Asie et en Afrique	Afrique / Rég.	2 000 000	6 000 000	MAEE
06/07/11		Appui au "Fonds LIVELIHOOD"	Afrique / Rég.	1 200 000	31 460 000	MINEFI
<b>Total Afrique</b>				<b>14 150 000</b>	<b>80 070 000</b>	
31/03/11	06/07/11	Valorisation du potentiel REDD+ et MDP pour le développement durable du Rio Grande de la Magdalena	Colombie	1 460 000	10 000 000	MAEE
<b>Total Amérique latine</b>				<b>1 460 000</b>	<b>10 000 000</b>	
31/03/11	06/07/11	Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux (Phase 1)	Méditerranée Régional	1 350 000	8 500 000	MEDDTL <sup>(2)</sup>
06/07/11	25/11/11	Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux (Phase 2)	Méditerranée Régional	1 300 000		MEDDTL <sup>(2)</sup>
<b>Total Méditerranée</b>				<b>2 650 000</b>	<b>8 500 000</b>	

(1) le projet a été partiellement engagé le 06/07/2011 pour 1.600.000 euros

(2) les phases 1 et 2 du projet Ecosystèmes boisés méditerranéens ne comptent que pour un seul projet

# PROJETS IDENTIFIÉS/ENGAGÉS EN 2011

## EAUX INTERNATIONALES

Date projets identifiés	Date projets engagés	Titre du projet	Pays	Subvention du FFEM en €	Montant total des projets en €	Institution porteuse
31/03/11	06/07/11	Gestion intégrée et concertée des ressources en eau des systèmes aquifères d'Iullemeden, de Taoudeni/Tanezrouft et du fleuve Niger (GICRESAIT)	Afrique Régional	499 380	2 039 650	MAEE-MEDDTL
06/07/11	25/11/11	Préservation du Lac Tchad : Contribution à la stratégie de développement du Lac	Afrique Régional	800 000	12 400 000	AFD-MAEE
25/11/11		Contribution à la gestion durable et à la conservation du milieu marin dans la zone sud-ouest de l'océan indien : appuis aux innovations locales et aux partenariats	Afrique Régional	1 000 000	3 200 000	AFD-MAEE
<b>Total Afrique</b>				<b>2 299 380</b>	<b>17 639 650</b>	
25/11/11		Etablissement du fonds de financement à long terme du réseau d'Aires Protégées Marines et Côtières du Récif méso-américain (MAR Fund)	Amérique latine Régional	1 060 000	9 223 000	MEDDTL
<b>Total Amérique latine</b>				<b>1 060 000</b>	<b>9 223 000</b>	
06/07/11		Appui au développement durable de la Baie d'Ha Long et de sa région	Vietnam	1 000 000	3 400 000	AFD
<b>Total Asie</b>				<b>1 000 000</b>	<b>3 400 000</b>	
26/11/10	31/03/11	Renforcement du Réseau des gestionnaires des Aires Marines Protégées en Méditerranée( MedPAN)	Méditerranée Régional	750 000	1 664 400	MEDDTL
<b>Total Méditerranée</b>				<b>750 000</b>	<b>1 664 400</b>	

## DÉGRADATION DES TERRES, POP

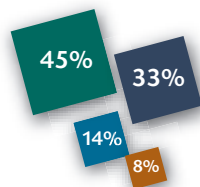
Date projets identifiés	Date projets engagés	Titre du projet	Pays	Subvention du FFEM en €	Montant total des projets en €	Institution porteuse
31/03/11		Développement d'une filière d'orpaillage équitable en Afrique de l'Ouest	Afrique Régional	900 000	2 380 000	MAEE
<b>Total Afrique</b>				<b>900 000</b>	<b>2 380 000</b>	

## COUCHE D'OZONE

Date d'engagement	Titre du projet	Pays	Secteur	Etat	Type	Total en US\$ après ajustement + frais d'appui inclus	Partenaire ou mise en œuvre déléguée
Avril 2011	Demonstration project for disposal of unwanted ODS	Mexique	Destruction	En cours	Démonstration	501 690	ONUDI
<b>Total Amérique latine</b>						<b>501 690</b>	

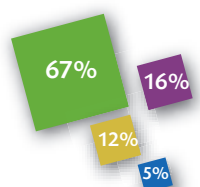
# BILAN D'ACTIVITÉS 1994-2011

Au 31 décembre 2011, le FFEM compte **236** projets instruits ou en cours d'instruction, ce qui représente un montant potentiel d'engagement de subvention du FFEM de **274 M€**.



## Répartition par domaine

Domaine	Nombre de projets	Subvention du FFEM en €	Montant total des projets en €
Biodiversité	118	123 948 228	1 022 961 622
Changement climatique	66	91 089 906	1 518 123 952
Eaux internationales	36	37 798 431	283 976 845
Dégradation des terres et POP	16	21 771 551	118 294 372
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>274 608 117</b>	<b>2 943 356 790</b>



## Répartition par région

Domaine	Nombre de projets	Subvention du FFEM en €	Montant total des projets en €
Afrique subsaharienne et Méditerranée	157	184 518 056	1 512 924 235
Amérique latine	39	43 953 931	368 005 457
Asie et Pacifique	28	31 887 485	902 275 579
Europe de l'Est	12	14 248 645	160 151 520
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>274 608 117</b>	<b>2 943 356 790</b>

## Répartition par institution-porteuse

Institution membre	Nombre de projets	Subvention du FFEM en €	Montant total des projets en €
AFD	83	98 172 055	1 115 270 605
MAEE	71	76 598 333	588 796 356
MEDDTL	43	49 482 008	548 823 809
MULTIPLES	25	33 357 897	297 917 436
MINEFI	8	10 811 311	371 769 535
MESR	6	6 186 513	20 779 049
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>274 608 117</b>	<b>2 943 356 790</b>

## État d'avancement des projets

Domaine	Nombre de projets identifiés	Nombre de projets engagés	Nombre de projets dont conventions signées
Biodiversité	118	115	185
Changement climatique	66	61	76
Eaux internationales	36	33	39
Dégradation des terres - POP	16	15	21
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>224</b>	<b>321</b>

## Répartition des projets financés par la part bilatérale des contributions françaises au FMPM par région

Région	Nombre de projets	Montant total après ajustement (M\$) support inclus
Afrique	44 <i>soit</i> 43%	3,55 <i>soit</i> 24%
Amérique Latine	3 <i>soit</i> 3%	0,69 <i>soit</i> 5%
Asie	37 <i>soit</i> 36%	7,36 <i>soit</i> 50%
Méditerranée	19 <i>soit</i> 18%	3,20 <i>soit</i> 22%
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>14,80</b>

# REPÈRES 2011 SUR LES ACTIONS DE COMMUNICATION

## LES SÉMINAIRES ET AUTRES FAITS MARQUANTS

### JANVIER

**Tous domaines** : mise en ligne du nouveau site web du FFEM, en liaison avec les équipes du site de l'AFD.



**Biodiversité** : 1er Colloque sur les Aires Marines Protégées de la Caraïbe, du 24 au 27 janvier 2011.



### FEVRIER

**Biodiversité** : Conférence « Quel avenir pour les récifs coralliens ? » à l'Aquarium de la Porte Dorée, à Paris, le 7 février.

### MAI

**Climat** : Atelier sur la séquestration carbone du bambou (26 et 27 mai), dans le Yunnan (Chine).

### JUIN

**Climat** : Salon du bâtiment et des énergies renouvelables à Casablanca (Maroc) (21-23 juin).

**Biodiversité** : Conférence - débat à partir de l'évaluation du projet ICEMA : Gestion Intégrée et Communautaire des Ecosystèmes en Namibie.



### JUILLET-OCTOBRE

**Biodiversité** : Le FFEM à l'exposition Maya au Musée du Quai Branly.

### OCTOBRE

**Biodiversité** : Conférence présentant le bilan de 20 ans d'intervention de l'AFD et du FFEM dans le secteur forestier du Bassin du Congo (6 octobre, Paris - AFD).

### NOVEMBRE / DÉCEMBRE

**Climat** : Conférence des parties à la Convention sur les Changements Climatiques (du 28 novembre au 9 décembre, Durban).

## LES PUBLICATIONS

### JANVIER

**Biodiversité** : Rapport de capitalisation - Forum des ONG environnementales de l'Afrique de l'Ouest organisé en juin 2010 à Ouagadougou.

**Biodiversité** : Revue sur les performances des placements des fonds fiduciaires de conservation de la biodiversité.

### AVRIL

**Tous domaines** : Cadre de programmation stratégique 2011-2012.



### JUILLET

**Tous domaines** : Rapport annuel 2010 des activités du FFEM en français et en anglais.

**Biodiversité** : Guide d'évaluation des lacunes des systèmes d'aires protégées.

### AOÛT

**Biodiversité** : Brochure de capitalisation suite à l'évaluation de deux projets de développement durable dans le couloir biologique méso-américain.



### OCTOBRE

**Biodiversité** : Rapport final de capitalisation sur les actions du FFEM pour conserver la biodiversité du Bassin du Congo.

**Biodiversité** : Brochure synthétique - bilan des actions en matière de conservation de la biodiversité du bassin du Congo.



### NOVEMBRE

**Climat / Biodiversité** : Publication de la plaquette sur les engagements français en faveur du REDD+ mis en œuvre par le FFEM.

## PRESSE / NEWSLETTERS

### JANVIER

**Tous domaines** : Article « Le FFEM, un outil original », diffusé sur le réseau des Ambassades, Latitude France.

**Tous domaines** : Newsletter mensuelle de l'AFD de janvier à décembre, rubrique FFEM.

**Dégradation des terres / Climat** : Communiqué sur la signature de la convention FFEM/CILSS pour le programme régional de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique.

**Biodiversité** : Lettre APAO (mensuelle).

### FEVRIER

**Biodiversité** : Article presse locale burundaise, sur la signature de la Convention UICN et ONG APRN/BPM, dans le cadre du programme de petites initiatives (PPI).

**Biodiversité** : Article sur l'exploitation durable des forêts d'Afrique Centrale (site du MEDDTL, portail biodiversité, rubrique AIF).

### MARS

**Biodiversité / Climat** : Lancement du concours A'bois à la maison de l'architecte en Ile-de-France par les étudiants architectes de Versailles - Newsletter et site web Fondation Chirac.

### AVRIL

**Climat** : newsletter du projet « Carbone rural » en Chine.

### JUIN

**Biodiversité** : Bulletin d'information de la Fondation IGF Mozambique sur le projet « Co-gestion de la réserve naturelle nationale de Gilé et développement de sa périphérie ».

**Biodiversité** : Newsletter du Projet Antilopes sahélo-sahariennes, le Damagram.

**Ozone** : Article sur la coopération franco-laotienne : plan d'élimination totale des gaz réfrigérants au Laos.

### SEPTEMBRE

**Biodiversité** : Communiqué UICN/FFEM sur la signature de la convention de financement entre l'UICN France et le FFEM pour la 3ème phase du PPI.

### OCTOBRE

**Biodiversité** : Newsletter du Projet Antilopes sahélo-sahariennes, le Damagram.

### DÉCEMBRE

**Climat** : Article sur un atelier qui présentait les résultats des 15 audits énergétiques conduits en 2011 dans des bâtiments industriels et publics en territoires palestiniens.



**Photos de la couverture :** Franck Ribas / BRLi, Nils Devernois / AFD

**Coordination et rédaction :** FFEM - Valérie Fakir et Julia Tondoux

**Conception graphique et réalisation :** Assoko-studio Brigitte Verdeaux

Dépot légal : Juin 2012

ISSN : 2114-1509

Ce rapport a été imprimé par une imprimerie certifiée "FSC®" sous le numéro C038071 et membre du réseau IMPRIM'VERT\*  
Il est imprimé avec des encres végétales en utilisant un mouillage sans alcool, sur un papier certifié FSC®.

\* Réseau engagé dans la volonté de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie. C'est une marque crédible parce que son cahier des charges est fondé sur trois critères : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non utilisation des produits toxiques.





FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT  
5, RUE ROLAND BARTHES 75598 PARIS CEDEX 12  
TEL. +33 1 53 44 42 42 - FAX +33 1 53 44 32 48  
<http://www.ffem.fr> Courriel : [ffem@afd.fr](mailto:ffem@afd.fr)

